



ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION DE LA

COMMISSION DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ

Samedi 12 et dimanche 13 octobre 2019

Fleming
Centre Reine Elizabeth II
Londres, Royaume-Uni

LISTE DE PRÉSENCE

Président	Michael R. Turner (États-Unis)
Rapporteur général	Joseph A. DAY (Canada)
Rapporteur de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité	Sir Nicholas SOAMES (Royaume-Uni)
Présidente de l'AP-OTAN	Madeleine MOON (Royaume-Uni)
Secrétaire général de l'AP-OTAN	David HOBBS
Délégations membres	
Albanie	Myslim MURRIZI Nimet MUSAJ Xhemal QEFALIA
Belgique	Wouter DE VRIENDT Karolien GROSEMANS Leo PIETERS
Bulgarie	Hristo Georgiev GADZHEV Plamen MANUSHEV
Canada	Pierre-Hugues BOISVENU Pierre J. DALPHOND Vernon WHITE
Croatie	Franko VIDOVIC
République tchèque	Jan FARSKY Patrik KUNCAR
Danemark	Peter JUEL-JENSEN Karsten LAURITZEN
Estonie	Ants LAANEOTS
France	Jean-Jacques BRIDEY Hélène CONWAY-MOURET Jean-Noël GUÉRINI Jean-Charles LARSONNEUR Philippe MICHEL-KLEISBAUER Cédric PERRIN Jean-Luc REITZER
Allemagne	Lorenz CAFFIER Jürgen HARDT Wolfgang HELLMICH Gerold OTTEN
Grèce	Athanasios DAVAKIS Andreas LOVERDOS
Hongrie	Attila MESTERHAZY Istvan SIMICSKO
Islande	Thorgerdur K. GUNNARSDOTTIR Willum Thor THORSSON
Italie	Massimo CANDURA Andrea Giorgio ORSINI Roberta PINOTTI
Lettonie	Raimonds BERGMANIS Gatis EGLITIS

Luxembourg	Nancy ARENDT KEMP
Monténégro	Branko CAVOR
Pays-Bas	Alfred ARBOUW
Norvège	Trond HELLELAND
	Sverre MYRLI
Roumanie	Nicu FALCOI
Slovaquie	Martin FEDOR
	Karol FARKASOVSKY
	Martin KLUS
Slovénie	Monika GREGORCIC
	Zan MAHNIC
Espagne	José María FIGAREDO
	Alejandro SOLER
Turquie	Kamil AYDIN
	Osman Askin BAK
	Utku CAKIROZER
	Nurettin CANIKLI
	Sena Nur CELIK
	Fikri ISIK
	Mevlut KARAKAYA
	Faik OZTRAK
	Kamil Okyay SINDIR
	Zehra TASKESENLIOGLU
	Sirin UNAL
	Ahmet YILDIZ
	Taner YILDIZ
Royaume-Uni	Alec SHELBROOKE
	Bob STEWART
États-Unis	Brendan Francis BOYLE
	Gerald E. CONNOLLY
	Paul COOK
	Rick LARSEN
Délégations associées	
Arménie	Andranik KOCHARYAN
Autriche	Michael HAMMER
	Reinhold LOPATKA
	Maximilian UNTERRAINER
Finlande	Ilkka KANERVA
	Tom PACKALEN
	Mikko SAVOLA
Georgie	Giorgi KANDELAKI
Serbie	Ivan BAUER
	Dejan RADENKOVIC
Suède	Karin ENSTRÖM
	Hans WALLMARK
Suisse	Isidor BAUMANN
	Josef DITTLI
	Corina EICHENBERGER
	Werner SALZMANN
Ukraine	Mariana BEZUHLA
	Solomiia BOBROVSKA
	Yehor CHERNIEV
	Andriy KLOCHKO
	Serhiy LARIN

Galyna MYKHAILIUK
Petro POROSHENKO

Parlement européen (PE)

Juozas OLEKAS
Kris PEETERS

**Délégations des partenaires régionaux et membres
associés méditerranéens**

Algérie

Noureddine BENKORTBI
Hichem RAHIM

Maroc

Mohammed AZRI

Observateurs parlementaires

Australie

Kim CARR
David FAWCETT
Nurzhan NURSIPATOV
Kyoung Tae CHO

Kazakhstan
République de Corée

Invités parlementaires

Afghanistan

Saleh Mohammad LALA GUL
Kamal SAFI

Iraq

Gatah Nejman Jlood AL-REKABI
Basher Khalil TOFIQ

Intervenants

Michael CLARKE

Chercheur émérite, *Royal United Services
Institute* (RUSI)

Keir GILES, directeur de recherche, CSRC

Contre-amiral Marcel HALLÉ

Chef d'état-major adjoint pour la division
Plans, commandement des forces maritimes
alliées à Northwood

Général d'armée aérienne

Sir Stuart PEACH GBE KCB DL

Président du comité militaire de l'OTAN

Tom PLANT

Directeur du programme de politique
nucléaire et de prolifération, RUSI

Michael SINGH

Directeur général et chercheur principal, *The
Washington Institute for Near East Policy*

Bruno TERTRAIS

Directeur adjoint, Fondation pour la recherche
stratégique (FRS), Paris

Secrétariat international

Ethan CORBIN, directeur
Jailee RYCHEN, coordinatrice
Clara DUROVRAY, assistante de recherche

Samedi 12 octobre

I. Remarques préliminaires de Michael R. TURNER (États-Unis), président

1. Le président de la commission de la défense et de la sécurité (DSC), **Michael R. Turner** (US), souhaite la bienvenue à Londres à tous les participants et exprime sa gratitude envers la délégation du Royaume-Uni pour avoir organisé cette session. Il donne ensuite quelques informations pratiques sur la liste de présence, les dossiers de la commission et l'organisation des réunions. M. Turner annonce les vacances de poste au sein de la commission et des sous-commissions : le poste de rapporteur général de la DSC est vacant suite à l'expiration du mandat de Joseph A. Day, ajoutant que Roberta Pinotti (IT) et Jean-Charles Laronneur (FR) ont fait part de leur intérêt pour cette fonction. Il annonce aussi la candidature d'Alec Shelbrooke (UK) à la présidence de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense (DSCFC). Le poste de vice-président de la DSCFC est également à pourvoir. Il fait par ailleurs savoir que deux postes de vice-président sont vacants à la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité (DSCTC) et que Nicu Falcoi (RO) s'est dit intéressé par l'un d'entre eux. Enfin, il mentionne deux postes vacants en tant que, respectivement, membre et suppléant du Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN (UNIC). M. Falcoi manifeste le souhait d'assumer une des positions de membre.

2. Le président souhaite ensuite la bienvenue aux intervenants. Il explique que l'occasion d'aborder la question de l'opération turque en cours dans le nord de la Syrie sera donnée au point 19 de l'ordre du jour de la présente réunion, et il demande instamment aux membres de ne pas soulever ce point au préalable.

II. Adoption du projet d'ordre du jour [135 DSC 19 F]

3. **Le projet d'ordre du jour [135 DSC 19 F] est adopté.**

III. Adoption du compte rendu de la réunion de la commission de la défense et de la sécurité tenue à Bratislava, Slovaquie, le samedi 1^{er} juin 2019 [154 DSC 19 F]

4. **Le compte rendu de la réunion de la commission de la défense et de la sécurité [154 DSC 19 F] est adopté.**

IV. Procédure appliquée pour les amendements aux projets de résolution *Soutenir la posture de défense et de dissuasion de l'OTAN après l'extinction du traité FNI* [182 DSC 19 F] et *Développements récents en Afghanistan* [183 DSC 19 F]

5. M. Turner explique la procédure appliquée pour les amendements aux deux résolutions de la commission, précisant que tous les amendements devront être soumis ce même jour, par écrit et dûment signés, à la secrétaire de la commission pour 10h30 au plus tard. De la même façon, les amendements aux résolutions présentés en séance plénière devront être soumis pour 10h00 le jour de la plénière.

V. Présentation par le général d'armée aérienne Sir Stuart PEACH GBE KCB DL, président du comité militaire de l'OTAN, sur 70 ans de l'OTAN – menaces actuelles et défis pour la sécurité : se préparer pour l'avenir

6. Le président de la commission présente le premier intervenant, le **général d'armée aérienne Sir Stuart PEACH**, et l'invite à faire son exposé. Le général d'armée aérienne souligne l'importance du rôle de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN) dans le renforcement du lien transatlantique, dans le développement des valeurs communes qui sous-tendent l'Alliance ainsi que dans la construction du message à l'adresse des citoyens des pays membres de l'OTAN et d'une meilleure compréhension de notre rôle par ceux-ci.

7. Sir Stuart Peach insiste sur l'importance que l'année en cours revêt pour l'Alliance. La posture militaire assertive et les activités hybrides de la Russie, conjuguées aux conflits gelés en Europe et aux défis émanant de l'instabilité qui règne dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN) rendent l'environnement de sécurité actuel plus imprévisible qu'il ne l'a jamais été depuis la fin de la guerre froide. Pour y faire face, l'intervenant dit que les Alliés de l'OTAN ont procédé au plus important renforcement de leur défense collective depuis la fin de la guerre froide. Il donne un aperçu des mesures qui ont été prises dans ce sens. L'Alliance a déployé quatre groupements multinationaux, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne. Cela a permis de tripler la taille de la force de réaction de l'OTAN et a donné lieu à la création de la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF). L'OTAN a aussi mis sur pied un nouveau commandement interarmées à Norfolk, en Virginie, pour garantir que les voies de communication maritimes entre l'Amérique du Nord et l'Europe restent libres et sûres. Elle a en outre installé à Ulm un nouveau commandement interarmées du soutien et de la facilitation de sorte à faciliter les mouvements d'équipement et de personnel à travers l'Europe. Sir Stuart Peach rappelle par ailleurs l'initiative des « quatre 30 » à l'auditoire, soit l'engagement de disposer d'ici 2020 de 30 bataillons mécanisés ; de 30 escadrons aériens et de 30 bâtiments de combat, prêts à être déployés dans un délai de 30 jours ou moins. L'OTAN met aussi en place un nouveau centre des cyberopérations à Mons. L'Organisation a accru sa présence en mer Noire, et elle intensifie ses patrouilles de police du ciel et navales. Enfin, elle a créé la brigade multinationale en Roumanie pour renforcer la présence avancée adaptée de l'OTAN dans la région de la mer Noire.

8. Sir Stuart Peach appelle ensuite l'attention sur la récente adoption par l'Alliance de sa première stratégie militaire depuis les années 1950, qui contribuera à guider son processus décisionnel à l'avenir et apportera de la cohérence dans ses initiatives globales. La posture de dissuasion et de défense actuelle de l'OTAN est un moteur d'activation de l'adaptation de l'OTAN. L'Alliance est en train de mettre au point un nouveau concept pour les opérations de combat, qui fait une plus grande place à l'espace, à l'innovation et aux technologies de rupture, ajoute-t-il. Elle s'emploie également à mettre au point un concept de défense pour la zone euro-atlantique, clairement lié à la nouvelle stratégie militaire. Il poursuit en disant que tous ces éléments pris ensemble permettront de définir les futures exigences de l'OTAN en matière de capacités.

9. Sir Stuart Peach souligne que la complexité de l'environnement de sécurité actuel signifie que l'OTAN doit être en mesure d'exécuter toute une série d'opérations et de missions militaires. Plus de 20 000 militaires issus de pays membres de l'OTAN sont engagés dans des opérations, des missions et des activités, explique-t-il aux délégations. Il insiste sur le rôle joué par l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme, par le biais notamment de la constitution de capacités locales et de leur formation. Il mentionne en outre l'engagement de l'OTAN en Afghanistan, le rôle de celle-ci dans la coalition mondiale contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) ainsi que sa nouvelle mission de formation en Iraq. L'OTAN aide par ailleurs ses partenaires – de la Jordanie et la Tunisie à l'Ukraine et la Géorgie – à renforcer leurs capacités de défense. L'intervenant évoque aussi le nouveau Pôle régional pour le sud, implanté à

Naples, destiné à surveiller les menaces régionales et à coordonner les interventions. Il salue par ailleurs le travail du Centre d'excellence pour la défense contre le terrorisme à Ankara.

10. Les chefs d'état-major de la défense des pays de l'Alliance se sont récemment penchés sur la manière dont celle-ci pourrait mettre en œuvre son orientation politique pour améliorer la préparation et la réactivité, c'est-à-dire pour créer une culture de la disponibilité opérationnelle. Sir Stuart Peach poursuit en disant que les chefs d'état-major de la défense se sont engagés à accélérer la vitesse de décision au niveau stratégique et qu'ils poursuivront le débat à ce sujet au sein du Conseil de l'Atlantique Nord. Pour conclure son exposé, il rappelle qu'au cours des 70 dernières années, l'OTAN s'est toujours adaptée aux défis et qu'elle continuera d'assurer la sécurité collective par la défense collective.

11. **Bob Stewart** (UK) demande dans quel laps de temps le Conseil de l'Atlantique Nord pourrait décider d'agir en cas d'incursion au sens de l'article 5. Le général d'armée aérienne répond que le CAN est en mesure d'agir à la vitesse requise pour faire face à ce genre de situation. Il évoque un exercice tenu cette année, qui a duré près de deux semaines d'affilée, et durant lequel 20 réunions du comité militaire ont eu lieu avec l'objectif de formuler des orientations au Conseil sur la manière de répondre à toute une gamme de crises. L'intervenant exprime sa reconnaissance aux nombreux Alliés qui jouent un rôle important dans le cadre de ces exercices organisés à un très haut niveau ministériel. Il recommande vivement aux Alliés de profiter de l'occasion fournie par les exercices de gestion des crises pour s'assurer que toutes les procédures nationales sont alignées sur celles de l'Alliance.

12. **Sir Nicholas Soames** (UK) souligne la difficulté qu'il y a de parvenir à une plus grande synergie au niveau de l'utilisation des armements et des tactiques, dans le domaine de la cyberguerre en particulier. Il demande comment l'OTAN fait pour parvenir à un consensus et dans quelle mesure elle réussit à tirer une ligne claire entre concurrence et conflit. Sir Stuart Peach commence par expliquer que l'OTAN a déployé de très grands efforts pour transformer sa capacité de renseignement, mettre en œuvre un réel partage de l'information, et améliorer les indicateurs d'alerte permettant au QG opérationnel de comprendre la situation. Cela inclut la connaissance de l'environnement informationnel dans le cyberdomaine. Puis, l'intervenant met en exergue les initiatives déployées par l'OTAN pour développer les cybercapacités. Il invite les pays de l'Alliance à faire preuve de résilience au quotidien et non pas seulement pendant les exercices. Par ailleurs, l'OTAN doit prouver qu'elle est, elle aussi, en mesure de soutenir le rythme de l'innovation au même titre que les acteurs extérieurs. Le Commandement allié Transformation (ACT) joue un rôle clé dans la mise au point et l'emploi de technologies de rupture. L'intervenant explique qu'un équilibre doit absolument être trouvé entre le QG opérationnel et le développement de capacités par l'ACT. Il conclut son intervention en encourageant les Alliés à aller encore plus loin et à intensifier le partage des technologies.

13. **Gatis Eglitis** (LV) constate l'absence de moyens maritimes de l'OTAN dans la mer Baltique. Il demande à l'intervenant ce qu'il pense de la possibilité d'utiliser Liepaja comme base navale pour les forces maritimes de l'OTAN. Le général d'armée aérienne répond en évoquant l'engagement de l'OTAN envers ses responsabilités maritimes et la place importante accordée par l'Alliance à la région de la Baltique. Il mentionne notamment l'exercice naval annuel (BALTOPS) et les bataillons de présence avancée rehaussée, que l'Alliance continue d'intégrer aux missions de police du ciel dans les États baltes et à d'autres activités maritimes. Il souligne par ailleurs la nécessité de développer une vision commune de la situation du renseignement de l'OTAN et salue le travail du Centre d'excellence pour la communication stratégique à Riga.

14. **Alec Shelbrooke** (UK) s'enquiert de la difficulté à déplacer la force de réaction rapide à travers les pays de l'Alliance. Sir Stuart Peach commence par rappeler à l'auditoire qu'un centre de commandement interarmées du soutien et de la facilitation a été créé à cet effet.

Puis il mentionne les travaux sur la mobilité militaire menés par l'OTAN en collaboration avec l'UE, visant à renforcer l'interopérabilité et à promouvoir l'adoption de normes communes. Il note que la question du transport est importante pour les parlementaires étant donné que ce sont eux qui donnent l'autorisation de déplacer du matériel et du personnel militaires à travers le territoire de l'Alliance. Cette question est également examinée en coopération avec le nouveau commandement implanté à Norfolk et le commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR). Pour terminer, il explique que l'Alliance a désormais fait de la logistique internationale l'une de ses priorités.

15. **Aants Laaneots** (EE) commente la décision prise par l'OTAN de ne pas déployer de missiles à moyenne portée en Europe en réaction au déploiement de missiles Iskander par la Russie. Il craint que cela puisse entraîner un déséquilibre dans le rapport de forces avec la Russie. Dans sa réponse, le général d'armée aérienne souligne que la dissuasion revêt des formes multiples. La posture de dissuasion de l'OTAN dans la région de la Baltique se compose d'éléments air, terre et mer. Il reconnaît par ailleurs que la modernisation des systèmes d'armes de la Russie nécessite une combinaison appropriée des forces. C'est l'effet dissuasif de l'ensemble des mesures, et non pas uniquement des mesures locales, qui permet de traiter le problème.

16. M Turner demande à l'intervenant d'apporter des précisions sur les menaces et les réactions liées à la modernisation de l'armée russe. Sir Stuart Peach explique que la dissuasion fonctionne uniquement si elle est crédible. L'OTAN doit développer à cet effet une culture de la disponibilité opérationnelle, constituer des capacités de renseignement plus professionnelles et actualisées. Cette approche permettra à l'Alliance de mieux comprendre la menace, et partant d'adapter sa posture de dissuasion, y compris dans le cyberdomaine. Cela comprend l'élaboration d'un message expliquant ce que signifie la modernisation de l'armée russe et l'intégration de ce message dans celui expliquant pourquoi l'Alliance demeure indispensable.

17. **David Fawcett** (AU) demande quelles sont les mesures prises par l'OTAN pour faire face aux problèmes des systèmes d'armes et de cybersécurité. Le général d'armée aérienne insiste sur la nécessité de préserver l'interopérabilité des systèmes d'armes. Pour ce faire, il faut notamment veiller à ce que les futurs systèmes soient sécurisés dès leur conception et que les réseaux soient résilients. L'Alliance prête également attention à la manière dont ces réseaux sont sécurisés, ce qui représente actuellement un véritable défi pour les systèmes basés sur un logiciel.

18. **Mariana Bezuha** (UA) évoque la coopération de l'Ukraine avec l'OTAN, notamment dans le cyberdomaine, et elle appelle à une poursuite et à un renforcement de cette coopération. Elle soumet aussi la proposition de création d'un centre d'excellence pour la lutte contre les menaces hybrides et les défis connexes en Ukraine. Sir Stuart Peach dit qu'il tiendra compte de sa proposition. Il explique aussi que les Alliés peuvent retirer des enseignements importants de l'expérience de l'Ukraine, concernant en particulier la nécessité de renforcer la résilience.

19. **Athanasios Davakis** (GR) demande à l'intervenant quelles sont les percées technologiques qui le préoccupent le plus. Il répond que l'OTAN doit accélérer le processus de développement, de mise en œuvre et d'adoption de technologies. Certes, une Unité Innovation a été créée au siège de l'OTAN mais, fait-il remarquer, il reste difficile de concilier rapidité, bon sens et nécessité lorsqu'il s'agit d'innovation. L'OTAN a également mis en place toute une série d'ateliers à l'ACT pour échanger sur ce point. Sir Stuart Peach dit que l'expérimentation est le deuxième élément, qui peut se faire par le biais d'exercices. Le partage d'idées et des meilleures pratiques est le troisième vecteur qu'il a identifié.

VI. Présentation par Michael CLARKE, chercheur émérite, *Royal United Services Institute (RUSI)* sur *Priorités du Royaume-Uni en matière de défense*

20. Le président présente le second intervenant, **Michael Clarke**. M. Clarke commence son exposé en donnant un aperçu des priorités du Royaume-Uni en matière de défense. Tout d'abord, dit-il, il s'agit de maintenir la gamme complète des capacités pour les forces armées britanniques, même avec un nombre réduit de forces ou d'équipements. Il dit que le Royaume-Uni est un « Allié à 10 % », ce qui signifie que le pays consacre aux dépenses de défense environ 10 % de ce que les États-Unis y consacrent et que le retour sur investissement est donc de 10 % en termes des capacités, même s'il admet que le chiffre réel est certainement plus proche de 7 %. Mais ces 10 %, poursuit-il, font du Royaume-Uni un Allié important sur le plan stratégique, car ils lui permettent de se joindre à des opérations en cours menées par les États-Unis ou de mener indépendamment ses propres opérations. L'indépendance stratégique a toujours été une priorité, ajoute-t-il. M. Clarke continue en disant que la deuxième priorité du Royaume-Uni en matière de défense est de disposer de forces capables de se déployer de manière flexible partout dans le monde. Le Royaume-Uni déploie des forces nucléaires par le biais de ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins balistiques (SSBN). Le Royaume-Uni maintient également une présence militaire aux Émirats arabes unis, au Qatar et au Bahreïn. Il envoie presque toujours un vaisseau mère participer aux opérations en Asie orientale et collabore étroitement aux opérations de liberté de navigation menées dans les mers de Chine orientale et méridionale. M. Clarke explique que 37 000 membres du personnel britannique environ sont engagés dans 36 opérations différentes dans le monde entier. Seuls les États-Unis et le Royaume-Uni sont en mesure d'intervenir partout. Il fait remarquer que les capacités de son pays excèdent celles de la Chine, de la Russie et même de son proche Allié français. Et que même si cela risque de changer rapidement, le Royaume-Uni continuera, dans l'immédiat, de faire partie d'un club exclusif de pays. M. Clarke explique ensuite que la troisième priorité de son pays est sa participation au processus de transformation des forces. Dans la revue de défense menée par le Royaume-Uni en 2010 se trouvait énoncé un projet de remaniement majeur des forces dans tous les services. Il fait remarquer que la marine et l'armée de l'air britanniques ont déjà remanié substantiellement leurs forces, alors que l'armée de terre a commencé plus tard à cause de la guerre en Iraq et qu'elle est donc un peu à la traîne dans le processus. Le remaniement devrait être terminé à l'horizon 2025 dans tous les services. La capacité d'utiliser ces forces de manières flexibles fait également partie du programme. La quatrième priorité, poursuit-il, est de faire en sorte que les forces armées couvrent le spectre complet des besoins du Royaume-Uni en matière de sécurité. En 2010, le gouvernement a défini trois niveaux de sécurité : mondial, régional et national. Les forces armées considèrent de plus en plus comme leur rôle de contribuer également à un large spectre de priorités nationales en matière de sécurité.

21. M. Clarke mentionne ensuite toute une série de défis liés à la mise en œuvre de ces priorités. Premièrement, il s'agit de remanier les forces de telle sorte qu'elles soient en mesure de gérer les enjeux auxquels elles pourraient être confrontées. Il explique par exemple que la marine peut avoir une stratégie mondiale et l'armée de terre, une stratégie européenne. S'il admet que ces conceptions différentes sont optimales en temps de paix, il en ira différemment en cas de conflit majeur. Le deuxième défi est soulevé par la rapide mutation technologique. Le Royaume-Uni ne dispose que d'un budget limité à consacrer aux nouvelles technologies, comme les biotechnologies, l'informatique quantique ou les nanotechnologies, étant donné que l'essentiel du budget est investi dans le remaniement des forces. Ces nouvelles technologies arriveront à maturité très prochainement. Il souligne que les États-Unis, la Chine et la Russie seront les pays qui utiliseront ces technologies comme armes, pas les puissances européennes. Le troisième défi concerne l'importance stratégique. M. Clarke explique que si les forces britanniques sont en trop petit nombre, elles tomberont sous le seuil de l'importance stratégique et ne seront plus en mesure de faire la différence. Enfin, le quatrième défi est le Brexit, dont on ne sait pas encore de quelle manière il affectera la défense. L'intervenant que le Royaume-Uni sera encore plus engagé envers l'OTAN après qu'il aura quitté l'Union

européenne. Il conclut en disant que la question qui se pose à présent est de savoir si le cadre de la cohérence stratégique est approprié et s'il peut être respecté.

22. Le président ouvre le débat en demandant un complément d'information sur la modernisation de l'armée russe. Pour M. Clarke, la Russie a encore la capacité de nuire au monde occidental sur le plan tactique pendant les 10 à 15 prochaines années. Mais d'un point de vue stratégique, il s'agit d'une puissance en déclin, au regard de la Chine notamment. Il explique aussi que les motivations de la Russie sont purement défensives et résultent du fait que M. Poutine perçoit l'OTAN comme une organisation offensive. Le problème naît du dilemme de sécurité représenté par la manière dont chaque partie perçoit les mesures défensives prises par l'autre partie respectivement. Les forces terrestres russes restent globalement mal équipées mais, ayant été en partie modernisées, elles peuvent être très dangereuses. L'acquisition de nouveaux missiles et capacités nucléaires par la Russie est aussi une vraie source de préoccupation, poursuit-il. Le recours à la guerre hybride et aux tactiques asymétriques par la Russie a un effet déstabilisant. Il fait aussi part de sa préoccupation quant à la capacité de la Russie à miner le consensus politique euro-atlantique. Il conclut en disant que si nous la laissons faire, la Russie utilisera inévitablement sa capacité de nuisance stratégique.

23. Bob Stewart explique que, par le passé, 90 % des forces britanniques étaient habituellement affectées à l'OTAN et il demande quel est à présent ce pourcentage. M. Clarke explique qu'à la fin de la guerre froide, il était évident que les forces britanniques seraient dégraissées, sous condition du maintien de la gamme complète des capacités, même avec des effectifs restreints. Selon lui, c'était là une manière raisonnable d'aborder le début de la période de l'après-guerre froide. Aujourd'hui cependant, il risque d'être difficile, politiquement et techniquement parlant, de revenir à des niveaux d'effectifs plus élevés vu le manque de volonté témoigné par les politiques et la population pour dépasser le niveau de dépenses actuel. Tant que l'OTAN ne sera pas confrontée à une menace imminente, le Royaume-Uni n'affectera à l'Alliance que 50 à 60 % de ses forces disponibles.

24. **Andreas Loverdos** (GR) demande quelles sont les principales préoccupations et priorités du Royaume-Uni dans le Grand Nord. M. Clarke explique que cette zone revêt une importance grandissante pour trois raisons. Premièrement, lorsque la glace fond, cela libère des minéraux essentiels. Deuxièmement, le changement climatique a un immense impact environnemental. Troisièmement, cela ouvre un passage de l'Asie vers l'Europe. Cela ramène au premier plan la question de la sécurité dans le passage GIUK (Groenland - Islande - Royaume-Uni), ce qui implique que l'on soit en mesure de déployer à nouveau des capacités de guerre anti-sous-marine (ASM) modernes.

25. **Ilkka Kanerva** (FI) demande à l'intervenant de décrire le rôle que des forces armées nationales pourraient jouer dans le Grand Nord. M. Clarke dit que le Conseil de l'Arctique, qui est le cadre actuel, était efficace tant que l'Arctique n'était pas encore redevenu une arène de concurrence entre grandes puissances mais qu'il manque un mécanisme d'atténuation de la concurrence en matière de sécurité énergétique. Mais il ne pense pas que le Conseil de l'Arctique sera modernisé ou remplacé. Il dit constater que les grandes puissances règlent de plus en plus les affaires internationales de manière bilatérale plutôt que de chercher à établir de nouveaux mécanismes multilatéraux. Cela représente un problème pour d'autres Alliés de l'OTAN, qui se trouvent plus à l'aise dans un contexte multilatéral. C'est pourquoi il exhorte les États-Unis à s'efforcer de donner la priorité aux solutions multilatérales pour régler les questions liées au Grand Nord.

26. Sir Nicholas Soames soulève la question des conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'UE sur l'état des forces armées britanniques. M. Clarke répond en soulignant que le pouvoir diplomatique du Royaume-Uni en Europe s'en trouvera grandement diminué, ce qui affectera en retour ses relations bilatérales avec les pays membres de l'OTAN.

Il ajoute que le Brexit influencera davantage la politique de sécurité nationale que la politique de défense, étant donné que son pays perdra sa place au sein d'Europol et qu'il n'aura donc plus accès ni au système du mandat d'arrêt européen ni au système d'information Schengen. Cette conséquence d'un Brexit mal négocié représentera une perte substantielle pour le pays, qui participe à des activités de maintien de l'ordre sur tout le continent européen. M. Clarke est néanmoins persuadé que les institutions de défense comprendront toute l'importance qu'il y a de préserver le lien transatlantique.

27. **Kamil Aydin** (TR) demande pourquoi l'intervenant semble préoccupé au sujet de la prochaine décennie. Comme l'a expliqué M. Clarke, les années 2020 seront difficiles pour l'UE pour des raisons structurelles. Il fait observer que les grandes puissances en devenir à l'extérieur de l'Alliance sont des puissances révisionnistes, qui privilégient les mécanismes bilatéraux. Dans les années 2020, l'Europe sera confrontée à une situation économique pire que celle ayant suivi la récession de 2008, prévoit-il. Qu'ils fassent partie ou non de l'UE ou de l'OTAN, les États européens devront évoluer dans un espace marqué par la volonté géopolitique des grandes puissances.

28. **Jürgen Hardt** (DE) demande si le Royaume-Uni pourra participer à la coopération structurée permanente (CSP) après le Brexit. M. Clarke souligne que tout ce que le Royaume-Uni est susceptible d'entreprendre avec l'UE après le Brexit se fera sur une base volontaire. Si la CSP était ouverte aux pays européens non-membres de l'UE, ce qui serait une bonne chose selon lui, il serait judicieux qu'elle suscite la volonté de renforcer les capacités militaires. Mais M. Clarke estime que la CSP n'y est pas parvenue jusqu'à présent. Il rappelle par ailleurs à la délégation qu'après le Brexit, 80 % des capacités militaires de l'OTAN proviendront de pays ne faisant pas partie de l'UE et que la structure de commandement est moins préoccupante que les capacités militaires.

29. Mariana Bezuha, s'appuyant sur sa propre expérience de l'Ukraine en 2014-2015, mentionne la difficulté qu'il y a d'augmenter les effectifs des forces vu l'ambivalence que la jeune génération nourrit aujourd'hui en Europe vis-à-vis des forces armées. Elle demande comment il serait possible de faire bouger les choses à cet égard. M. Clarke répond qu'il faut des ressources pour pouvoir augmenter les effectifs des forces. Au Royaume-Uni, on considère que 2 % environ du PIB est le montant que la population est prête à payer, contre 4 % durant la guerre froide. Mais personne ne demande à y consacrer plus de 2 %. Il reconnaît aussi que les pays qui souhaitent augmenter les effectifs de leurs forces armées ont besoin d'un environnement permissif au sein de leur population. Il fait remarquer que le Royaume-Uni n'a pas acquis beaucoup d'expérience avec le système de conscription au cours de son histoire contemporaine, ce qui crée une relation particulière entre les forces armées et la société. Pour des raisons historiques, de nombreux autres pays n'ont pas entretenu de bonnes relations avec leurs forces armées. Il insiste également sur le fait qu'il est difficile de renforcer les forces armées de manière efficace lorsqu'un pays est déjà sous pression, comme c'est le cas en Ukraine. La priorité est alors de rendre les forces armées d'un pays aptes à répondre aux besoins de la défense nationale en temps de paix.

30. **Hélène Conway-Mouret** (FR) commence par encourager l'OTAN à investir dans des technologies de rupture et dans le partage du renseignement pour parer aux cyberattaques et à la guerre hybride. Elle évoque ensuite la menace grandissante représentée par la Chine. L'intervenant convient que le renseignement est essentiel pour une transformation militaire efficace. Il explique par ailleurs que la collaboration en matière de renseignement n'est pas facile, étant donné qu'elle repose sur la confiance et même le plus souvent, sur une profonde confiance bilatérale. Il invite l'OTAN à encourager le partage du renseignement entre tous les pays de l'Alliance, même s'il constate que l'Europe a déjà amélioré substantiellement sa coopération dans ce domaine depuis les attentats du 11 septembre. D'une manière générale, ajoute-t-il, l'OTAN devrait attacher une plus grande importance à la dextérité politique. Il est également d'accord avec la remarque concernant la Chine. À Djibouti, la base chinoise se

situé à proximité de la base états-unienne. Djibouti doit à la Chine un montant équivalent à 80 % de son PIB, tandis que « Une ceinture, Une route », encore appelée « la nouvelle route de la soie » peut être considérée comme un piège de la dette. L'aptitude de la Chine à prendre physiquement le contrôle de biens devient un enjeu de plus en plus important sur le plan stratégique. Pour l'Europe, la Chine représente une menace économique, fondée sur le marché, mais l'intervenant pense que d'ici 15 ans, la menace sera également d'ordre militaire pour l'OTAN.

31. M. Turner évoque ensuite la responsabilité des partenaires européens dans le lien transatlantique. Comme l'a expliqué l'intervenant, les États-Unis représentent 52 % du PIB collectif des pays de l'OTAN et ils contribuent pour 71 % aux dépenses militaires. Même si le président Donald Trump a une approche plus confrontationnelle, ses requêtes ne sont pas différentes de celles des présidents précédents. Il s'agit donc d'une question à long terme qui pourrait devenir une fracture durable.

32. **Gatah Nejman Jlood Al-Rekabi** (IQ) demande à obtenir davantage d'informations sur un possible transfert des membres de Daech de la Syrie vers l'Iraq après l'offensive turque. M. Clarke dit ne pas avoir d'informations à ce sujet.

VII. Table ronde sur *Les défis post-FNI : dissuasion nucléaire et maîtrise des armements dans un nouvel environnement stratégique*

33. **Bruno Tertrais**, directeur adjoint, Fondation pour la recherche stratégique (FRS), Paris, explique qu'il va traiter deux questions : la compréhension de la politique nucléaire de la Russie et les conséquences de l'extinction du traité FNI. Il commence par la politique nucléaire de la Russie et indique qu'à l'Ouest, on parle de la doctrine russe de « l'escalade pour la désescalade », qui a une signification particulièrement forte aux États-Unis et au sein de l'OTAN. Cette expression suggère que la Russie est prête à utiliser des armes nucléaires de faible puissance sur le théâtre d'opération pour désarmer un conflit conventionnel qu'elle pourrait ne pas remporter, et que ses exercices témoignent d'une évolution inquiétante de sa politique nucléaire. Il fait valoir qu'il s'agit là d'une expression très problématique et manquant de substance. Certes, il y a toutes les raisons de s'inquiéter de la politique nucléaire de la Russie, explique-t-il, mais pas au sens entendu par cette expression. Concernant la doctrine, poursuit-il, Moscou a relevé plutôt qu'il n'a abaissé son seuil nucléaire au cours des dix dernières années, parce qu'il a retrouvé confiance en la fiabilité de ses forces conventionnelles. L'intervenant explique que la Russie déploie un nombre élevé, et allant croissant, de systèmes de théâtre à double capacité, où elle met l'accent sur la partie conventionnelle plutôt que sur la partie nucléaire. Concernant les exercices nucléaires, M. Tertrais fait observer l'absence de preuves officielles pour attester que la Russie s'entraîne à l'utilisation d'armes nucléaires de théâtre sous couvert d'exercices. Il démontre qu'il n'y a pas de preuve permettant d'attester que l'exercice *ZAPAD 2009* a donné lieu à l'utilisation d'armes nucléaires. De même, il affirme que le secrétariat du secrétaire général de l'OTAN n'a pas été en mesure de fournir la source à l'origine de l'assertion qu'il a faite dans le rapport de 2014 dans lequel il disait que la Russie avait simulé une attaque nucléaire contre la Suède.

34. Mr Tertrais explique ensuite qu'il y d'autres raisons qui permettent de s'inquiéter au sujet de la politique nucléaire de la Russie, étant donné que l'ombre du nucléaire pèse fortement sur le comportement stratégique du pays en général. La Russie sait que les pays européens sont mal à l'aise avec l'idée même des armes nucléaires et elle utilise ce malaise comme un instrument politique efficace. Le comportement risqué de la Russie sur le plan nucléaire pourrait rapidement évoluer vers une grave crise, prévient-il, d'autant plus que personne ne sait, en Russie comme ailleurs, l'emploi que le Kremlin pourrait faire de ses armes nucléaires.

35. L'intervenant parle ensuite du traité FNI. Il définit son extinction comme la fin de la phase stratégique dans les relations entre la Russie et les États-Unis/l'OTAN, mais précise qu'il ne marque pas le début d'une nouvelle course aux armements. Certes, ajoute M. Tertrais, de nouveaux systèmes sont effectivement déployés, mais leur portée demeure beaucoup plus limitée que durant la guerre froide. Il explique ensuite comment l'OTAN devrait, à son avis, réagir à l'extinction du traité FNI. Il affirme d'abord qu'aucun nouveau traité n'a une chance de voir le jour, auquel la Chine serait partie. L'OTAN a quatre possibilités de réagir. Premièrement, elle peut réagir en conséquence. Il a néanmoins exclu d'emblée cette option parce qu'il estime que le problème avec la Russie est plus de nature conventionnelle et politique que nucléaire. La deuxième option concerne un nouveau déploiement d'armes nucléaires, mais il fait observer que ça n'est pas nécessaire à ce stade. En revanche, il est important de préserver les acquis actuels de l'OTAN à savoir, une combinaison de procédures nucléaires, de large participation d'Alliés non dotés d'armes nucléaires et le soutien de la dissuasion états-unienne, y compris le déploiement de missiles à faible rendement et d'éléments de dissuasion britanniques et français. M. Tertrais affirme par ailleurs que la proposition de la Russie de ne pas déployer de nouveaux missiles à l'ouest de l'Oural en l'absence de déploiements par l'OTAN ou les États-Unis est un leurre. La troisième option concerne le déploiement de nouveaux missiles conventionnels. Il fait valoir que pour le moment, l'équilibre prévisible des missiles conventionnels ne justifie pas de nouveaux déploiements. L'intervenant conclut en disant que la défense contre les missiles de croisière est un choix plus prometteur. Si la Russie déploie des bataillons de 9M79, l'OTAN devra étudier de plus près les options de défense qui s'offrent à elle. L'OTAN ne devrait toutefois pas vouloir apporter absolument une réponse militaire. Étant donné que la dissuasion est également basée sur la perception qu'a la Russie de l'unité de l'OTAN, il est beaucoup plus important d'afficher une large unité politique et militaire.

36. **Tom Plant**, directeur, programme de politique nucléaire et de prolifération, RUSI, commence par déclarer que les armes nucléaires restent un élément fondamental de la sécurité nationale des pays qui possèdent l'arme nucléaire. Il illustre son point de vue en mentionnant le taux de réduction des stocks mondiaux d'armes nucléaires au cours de cette décennie, qui a été deux fois moins élevé que lors de la décennie précédente et a presque été essentiellement le fait de réductions au niveau des arsenaux américain et russe. Sur cette même période, les autres pays (Chine, Inde, Pakistan, Corée du Nord) ont augmenté la taille, la diversité, les capacités et l'utilité militaire de leurs arsenaux. De même, le programme nucléaire iranien et l'intention de Téhéran d'acquérir l'arme nucléaire continuent d'inquiéter. Cette évolution sur la scène du nucléaire empreint d'une complexité croissante les futures relations en matière de sécurité. Les progrès réalisés dans le domaine des capacités technologiques nucléaires non stratégiques et leur accès affectent l'utilisation du nucléaire et la prise de décision. M. Plant fait observer qu'il existe une nouvelle forme de multipolarité dans les affaires internationales, qui révolutionnera les affaires stratégiques mondiales et la sécurité internationale, y compris la dissuasion et la maîtrise des armements.

37. L'intervenant passe ensuite en revue quelques développements sur les activités nucléaires. Il commence par expliquer que la Chine a maintenu sa politique déclaratoire du « non recours en premier ». Pékin affirme que son arsenal est géré de manière centralisée et qu'il ne comprend pas de vecteurs connexes. Beaucoup pensent aussi que la Chine a cessé sa production de matériel nucléaire. Mais, souligne M. Plant, rien de tout cela n'a encore été vérifié de manière indépendante. Et même si cela est vrai maintenant, tout pourrait changer au cours des prochaines années. Il affirme également que la Chine est en train de mettre au point une triade stratégique moderne prévoyant l'inclusion de missiles à double capacité dans son arsenal, et qu'elle cherche à maintenir une patrouille de dissuasion SSBN. L'intervenant explique que cela affectera la sécurité euro-atlantique de différentes manières. Outre les conséquences indirectes que cela aura sur les partenaires de l'OTAN, les Alliés eux-mêmes seront de plus en plus confrontés aux moyens nucléaires de la Chine. À long terme, la Chine pourrait utiliser sa dissuasion nucléaire dans le Grand Nord et coopérer avec la Russie. Les

relations nucléaires bilatérales entre l'OTAN et la Russie pourraient donc devenir trilatérales si la Chine venait s'y ajouter. M. Plant évoque ensuite le Pakistan et l'Inde. Bien qu'elle ait un impact moins direct sur la sécurité dans l'Atlantique Nord, la crise intervenue récemment montre que les capacités nucléaires continuent de représenter un problème. Si l'importance accordée par le Pakistan aux armes nucléaires de théâtre retient le plus l'attention, l'intervenant recommande cependant aux délégués de s'intéresser de plus près à l'objectif affiché par l'Inde de développer une triade et ses capacités de défense antimissiles et antisatellites. Selon lui, l'Inde pourrait prendre de l'importance en tant que partenaire ou concurrent.

38. M. Plant aborde ensuite la question des pays engagés dans une démarche de prolifération. Il dit que l'Iran entend renforcer ses capacités. Il précise néanmoins qu'on ne sait pas avec certitude si Téhéran a pris la décision d'acquérir des armes nucléaires. Si la rhétorique de l'Iran appelant à résister et à se défendre contre l'opresseur extérieur renvoie au programme nucléaire à proprement parler, elle ne renvoie pas nécessairement à des armes nucléaires. Il compare ensuite la situation de l'Iran à celle de la Corée du Nord. Pyongyang a connu de plus grandes difficultés économiques que l'Iran, mais il continue de vouloir développer des capacités nucléaires avancées. La Corée du Nord a intégré son statut de puissance nucléaire dans son histoire, son identité et sa constitution nationales. Même si pour l'instant, ses aspirations à construire sa dissuasion nucléaire consistent à s'assurer une capacité de seconde frappe, cette capacité de dissuasion pourrait à long terme s'accompagner d'une intention de l'utiliser à des fins coercitives. M. Plant souligne que la Corée du Nord apparaît déjà dans le paysage de la sécurité, en ayant la capacité d'esquiver la défense antimissile états-unienne dans la région, ce qui suscite l'inquiétude de la Chine quant à la survivabilité de sa propre capacité de frappe en second.

39. L'intervenant fait ensuite le point sur les avancées technologiques révolutionnaires qui influencent les décisions relatives au nucléaire et à son utilisation. Ces avancées technologiques façonnent l'environnement informationnel des décideurs non seulement pendant une crise mais également durant la période qui la précède. Cela vient s'ajouter à des problèmes plus classiques, tels que la possible détérioration du commandement et du contrôle avec les frappes de précision. Il souligne que les pays non dotés de l'arme nucléaire interviennent eux aussi dans le paysage nucléaire étant donné que ces capacités se répandent de plus en plus. C'est pourquoi, ajoute M. Plant, nous devons revoir notre façon de penser la stabilité stratégique. Jusqu'à présent, la stabilité stratégique visait uniquement à enlever la possibilité de première frappe d'un bloc à l'autre. Mais on n'est pas sûr que ce système bidimensionnel fonctionne encore. L'intervenant estime que cela a deux conséquences. Premièrement, pour ce qui est de la théorie de la complexité et de la gestion, cela suppose que plus le nombre de nœuds de contrôle augmente, plus la complexité du système augmente lui aussi. À un moment donné, le système devient trop complexe pour pouvoir être contrôlé et il peut uniquement être guidé. Deuxièmement, alors qu'un système bidimensionnel permet des comportements similaires, un système multidimensionnel offre la possibilité de nouveaux comportements, ce qui brouille les lignes entre des systèmes stables et des systèmes instables. M. Plant pense que nous devrions réfléchir à la manière de maintenir la stabilité et le contrôle dans ces systèmes. Il dit que nous avons besoin d'accords souples et adaptables qui tiennent compte de la manière dont les capacités nucléaires et non nucléaires interagissent. Nous devons par ailleurs établir des façons de communiquer permettant de comprendre les modèles respectifs. Il termine en disant qu'à son avis, cela doit prendre la forme d'une voie à double sens, où les pays dotés de l'arme nucléaire disent comment se comporter face aux pays qui n'en sont pas dotés.

40. M. Turner ouvre le débat. Il évoque la violation du traité FNI par la Russie et le mémorandum de Budapest, et fait valoir que ça n'est pas uniquement une question de doctrine mais également de respect des traités. M. Tertrais ajoute l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris à la liste. Il estime que la maîtrise des armements symbolise le changement

d'attitude paradigmatique de la Russie. Mais il nuance son propos en rappelant que même durant l'âge d'or de la maîtrise des armements, la situation était instable. Pour M. Tertrais, la Russie reviendra à la maîtrise des armements lorsqu'elle estimera qu'il est dans son intérêt d'avoir plus de prédictibilité sur les activités des États-Unis et sur la manière dont elle peut limiter certaines de ses capacités. Mais cela n'est pas pour aujourd'hui. Il explique que lorsque la Russie dit vouloir souhaiter la maîtrise des armements, elle essaie de tout mettre sur le tapis, ce qui rend les négociations impossibles. Sauf revirement spectaculaire de la politique menée par la Russie, nous resterons dans cette phase pendant quelques années, jusqu'à ce que le Kremlin estime qu'il est dans son intérêt de changer de comportement. M. Plant se veut plus optimiste quant à la volonté de maîtrise des armements de la Russie compte tenu des contraintes domestiques qui pèsent sur ses capacités militaires. La base industrielle de la Russie ne sera pas en mesure de suivre le rythme des progrès. Pour M. Plant, nous parlons de la maîtrise des armements comme si elle était respectée. Si nous savons désormais bien détecter les violations, nous devons à présent réfléchir à ce que nous ferions si une violation se produisait.

41. Mariana Bezuha souligne que la Russie a adopté une approche hybride qui mène au conflit. Elle considère les violations des accords internationaux comme une forme d'agression contre la stabilité. Elle exprime aussi ses préoccupations concernant l'obsolescence des équipements nucléaires de la Russie, ce qui représente un risque d'accident. M. Plant convient qu'il existe de nombreuses sources de perturbation, mais il dit estimer que ces violations seraient plus une forme de violence que d'agression. Il ajoute que l'échelle de l'escalade n'est plus uniquement verticale. Mais il n'existe pas de réponse satisfaisante pour le moment. Nous devrions réfléchir à des initiatives visant à façonner l'environnement d'une manière qui contredise nos intérêts ainsi qu'à la manière dont nous pouvons réagir, en utilisant éventuellement des moyens asymétriques. M. Tertrais ajoute que l'incident provoqué par le missile Skyfall a révélé que le complexe militaro-industriel russe avait obtenu carte blanche. On lui a accordé de nombreuses ressources, et il a pris des risques en conséquence. L'opinion publique est toutefois davantage préoccupée aujourd'hui que durant l'ère soviétique, ce qui servira peut-être de leçon au Kremlin. M. Tertrais convient également que l'escalade peut revêtir des dimensions horizontales. Une éventuelle escalade avec la Russie fera intervenir des composantes du cyberdomaine, les « petits hommes verts » ou le façonnage de l'opinion publique à son avantage.

42. **Pierre Dalphond** (CA) demande si à court terme, les pays satellites auront accès aux technologies de leurs partenaires et de leurs amis (Iran, Corée du Nord, Russie). M. Tertrais répond que le 21^e siècle est caractérisé par la prolifération de missiles balistiques et de croisière à moyenne et longue portées. Ceux-ci sont généralement conventionnels mais ils peuvent être parfois aussi à double-capacité. Il répète que le problème avec la Russie n'est pas uniquement d'ordre nucléaire. L'Inde et le Pakistan sont les véritables menaces en termes de prolifération. La Corée du Nord fut et reste un important fournisseur de missiles d'origine soviétique au Pakistan, à l'Iran, etc. Le pays récepteur modifie ensuite la technologie des missiles reçus. Dès lors, il est essentiel de promouvoir le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques. M. Plant ajoute que nous devons arrêter de considérer les petites puissances nucléaires ou les puissances non nucléaires comme de simples perturbateurs, mais qu'il faut plutôt y voir des éléments fondamentaux. Il fait aussi observer que la Corée du Nord s'expose elle-même à des risques en cherchant à développer son expertise nucléaire. C'est pourquoi elle doit instaurer des relations de longue durée avec les acteurs avec lesquels elle partage cette expertise nucléaire. Le principal problème se pose lorsque des technologies sont fournies à des pays qui parrainent des groupes terroristes non étatiques (Syrie, Iran, etc.).

43. Sir Nicholas Soames demande dans quelles circonstances un véritable effort sera fait pour sécuriser et réformer l'ensemble de la structure du système. M. Plant cite l'exemple du traité Ciel ouvert. Il fait observer qu'avec la dégradation de ce traité, les adversaires nouent

moins de contacts de travail entre eux. Le second élément concerne le principe d'absence de surprise : nous devons créer les moyens de partager l'information en dehors de la structure du traité. Les moyens utilisés dans le cadre du traité Ciel ouvert sont importants, étant donné que ce sont des sources ouvertes et qu'ils produisent des données ayant recueilli l'approbation des deux parties. M. Tertrais ajoute que pour le moment, ni l'administration russe ni l'administration américaine ne sont intéressées par la maîtrise des armements. Cela ne changera pas à moins que Vladimir Poutine ou son successeur se sente affaibli ou menacé par les activités de l'OTAN/des États-Unis. Cela risque toutefois de ne pas être suffisant vu que les États-Unis ne font plus confiance à la Russie concernant la question de la maîtrise des armements. M. Tertrais conclut en faisant constater que les faiblesses de la Russie restent intactes. M. Turner ouvre une parenthèse pour préciser que le débat qui a lieu actuellement aux États-Unis sur le traité Ciel ouvert porte sur la question de savoir comment ce traité pourrait être utilisé à mauvais escient par Moscou, ce qui ne réduit pas pour autant l'importance accordée aux mesures de vérification.

VIII. Présentation des activités futures de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense

44. **Utku Çakirozer** (TR), vice-président de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense (DSCFC), présente les activités futures de la DSCFC pour 2019 et 2020. Après une fructueuse visite en Chine, la sous-commission se rendra en Jordanie avec le groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient (GSM) pour une visite conjointe en novembre. Il informe également les membres qu'en 2020, la DSCFC examinera l'initiative de renforcement des capacités de défense et des capacités de sécurité de l'OTAN (DCB). Pour pouvoir établir son rapport, la sous-commission se rendra en Géorgie et en Tunisie.

IX. Présentation des activités futures de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité

45. **Attila Mesterhazy** (HU), président de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité (DSCTC), présente ensuite les activités futures de sa sous-commission. Les membres de la sous-commission se sont rendus en Islande et en Suède, et ils se rendront prochainement à Norfolk et à Washington D.C. Par ailleurs, M. Mesterhazy annonce qu'en 2020, la DSCTC examinera la situation de sécurité dans les Balkans occidentaux. Il est prévu qu'elle se rende en Macédoine du Nord et au Kosovo à cet effet.

X. Présentation par Michael SINGH, directeur général et chercheur principal, *The Washington Institute for Near East Policy*, sur *Le défi régional et mondial posé par l'Iran : une stratégie multilatérale en renouvellement*

46. M. Turner invite ensuite Michael Singh à faire son exposé sur *Le défi régional et mondial posé par l'Iran : une stratégie multilatérale en renouvellement*.

47. **Michael Singh** commence par expliquer que l'enjeu iranien est une crise « trois en une ». Cette crise est à la fois nucléaire, régionale et transatlantique. Selon M. Singh, le problème vient du fait que le Plan d'action global commun *Joint Comprehensive Plan of Action* (JCPOA) bénéficie d'un large soutien dans le monde mais pas aux États-Unis. Au départ, l'Iran avait décidé de continuer à adhérer au JCPOA jusqu'à la fin de l'administration Trump. Pour certains aux États-Unis, cela apportait des avantages sans en avoir les inconvénients, tandis que pour d'autres, cela annonçait l'échec de la tentative ramener Téhéran à la table des négociations. Ce dernier camp s'est avéré avoir vu juste. M. Singh explique que l'Iran a

décidé de changer les règles du jeu. Ses actions peuvent être interprétées de différentes manières. Le pays peut soit essayer de persuader les États-Unis de modifier son approche, soit essayer de se créer une marge de manœuvre dans la perspective de possibles négociations. Il fait remarquer que les deux approches ne s'excluent pas mutuellement.

48. La communauté internationale a été appelée à réagir mais elle est restée paralysée jusqu'à présent. M. Singh explique qu'il y a deux risques. D'une part, si l'Iran continue à mettre la pression et que l'Occident se contente de l'ignorer, cela érodera la dissuasion dans la région. D'autre part, si les États-Unis et d'autres acteurs réagissent, cela risque de mettre le feu aux poudres. La communauté internationale a donc dû définir ses objectifs. Ses objectifs sont les suivants : premièrement, limiter les capacités nucléaires de l'Iran. Deuxièmement, limiter et contrer le développement et la prolifération de missiles en Iran, ce qui n'était pas couvert par le JCPOA. Troisièmement, contrer et prévenir les actions régionales de déstabilisation menées par l'Iran. L'intervenant dit qu'il faut savoir que ces objectifs sont partagés par les pays de l'OTAN, même si leurs points de vue divergent sur la manière de les atteindre. Les États-Unis adoptent l'approche de la pression maximale et s'efforcent de parvenir à un accord global. D'aucuns ont émis l'hypothèse que Washington voulait un changement de régime, mais M. Singh n'est pas d'accord avec cette assomption. L'Europe, pour sa part, encourage le dialogue plutôt que la pression maximale. M. Singh fait remarquer que le dialogue et la pression ne sont pas mutuellement incompatibles. Pour atteindre ces objectifs communs, trois conditions sont nécessaires : des outils complets – et non pas seulement des sanctions – mais aussi des outils diplomatiques et militaires, une stratégie multilatérale ainsi qu'une stratégie qui s'inscrit dans la durée.

49. M. Singh énumère ensuite trois changements de cap nécessaires pour pouvoir réaliser cette stratégie. Le premier consiste à restaurer la dissuasion. L'attaque perpétrée contre des infrastructures pétrolières en Arabie saoudite a été l'une des attaques conventionnelles les plus importantes à laquelle nous ayons assisté et nous n'avons toujours pas réagi. M. Singh estime que la communauté internationale a besoin de nouvelles solutions créatives pour répondre à ce genre d'attaque, en anticipant le lieu des prochaines attaques plutôt qu'en réagissant. Le deuxième changement de cap consiste, pour l'Europe, à prendre des mesures pour répondre aux violations successives du JCPOA par l'Iran et les sanctionner. Le dernier changement de cap consiste à restaurer le dialogue aux États-Unis. M. Singh défend l'idée qu'il est essentiel de disposer d'une solide politique états-unienne et alliée au Moyen-Orient pour bloquer les ambitions régionales de l'Iran. L'intervenant conclut en soulignant que cette question doit être mise en perspective et en proportion avec d'autres enjeux, comme la concurrence entre grandes puissances et la dissuasion. Si l'Iran n'est pas une priorité absolue, la question demeure d'une importance vitale pour l'OTAN.

50. M. Turner ouvre le débat en demandant ce que l'Iran a retiré comme avantages de ses attaques à l'encontre d'UAV (véhicules aériens sans pilote) américains et d'installations pétrolières saoudiennes. Selon M. Singh, l'Iran n'a pas anticipé les conséquences parce qu'il était convaincu qu'il n'y aurait pas de réaction. Il souligne également que l'éternel problème, c'est de contrer l'Iran d'une manière à éviter toute escalade. C'est pourquoi l'Iran aura pu en déduire que nous ne voulons pas prendre de risque et que la ligne rouge à ne pas franchir serait de tuer des Américains dans des attaques.

51. **Brendan Boyle** (US) estime que le point le plus problématique dans le JCPOA est la clause de caducité et qu'il faut soulever la question en prévision d'un autre accord. L'intervenant est d'accord avec cette analyse. Il estime que les États-Unis devraient tout mettre en œuvre pour obtenir un nouvel accord nucléaire plutôt qu'un accord global. Il présente ensuite brièvement les failles du JCPOA. L'une de ces failles est liée au caractère temporaire de l'accord, qui s'explique par la coexistence de deux discours différents, et l'un a fini par prendre le pas sur l'autre. Le discours privilégié par Washington est qu'il s'agit d'un accord « donnant-donnant » par lequel l'Iran s'engage à renoncer à certaines activités et les

autres pays du P5+1 à ne pas prononcer de sanction. Le discours de l'Iran est que cet accord signifie la réhabilitation de l'Iran et son traitement en tant que pays normal dans le cadre du traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les Iraniens pensent donc qu'ils ne seront plus tenus par des obligations mais que la suppression des sanctions va rester. Cette différence d'interprétation est problématique. Une seconde faille relève du fait que le JCPOA n'aborde pas le vrai problème du programme nucléaire. Officiellement, l'Iran utilise ses installations connues et ses centrifugeuses P1 alors qu'en réalité, il semblerait qu'il ait utilisé ses installations clandestines. M. Singh pense donc que l'accord aurait dû porter en priorité sur ce qui aurait été nécessaire à l'Iran pour pouvoir fabriquer clandestinement des armes nucléaires, à savoir des centrifugeuses plus perfectionnées, un programme d'armement militaire et des missiles.

52. Bob Stewart demande à M Singh s'il y a un risque de révolution en Iran. L'intervenant répond que les attentes d'un tel scénario ne sont pas nouvelles mais qu'elles ne se sont jamais concrétisées. Le régime a survécu à d'immenses pressions économiques. L'attente d'un changement de régime ne peut pas constituer le fondement d'une politique.

53. Andreas Loverdos demande quelle est la position des États-Unis sur les opérations de la Turquie en Syrie. L'intervenant explique que Washington trouve les préoccupations de sécurité de la Turquie justifiées, mais qu'il ne cautionne pas les opérations. Il redoute la crise humanitaire que cela pourrait provoquer mais également le risque de voir les Forces démocratiques syriennes (FDS) avancer vers le nord et donc détourner leur attention de l'EIL, ce qui conduirait à la libération de prisonniers et laisserait la voie libre à Assad pour reprendre le contrôle des régions septentrionales du pays. Cela pourrait provoquer le retrait de l'ensemble des troupes américaines.

XI. Examen du projet de rapport général *Une nouvelle ère pour la dissuasion nucléaire ? Modernisation, maîtrise des armements et forces nucléaires alliées* [136 DSC 19 F] par Joseph A. DAY (Canada), rapporteur général

54. La commission examine ensuite le projet de rapport général sur *Une nouvelle ère pour la dissuasion nucléaire ? Modernisation, maîtrise des armements et forces nucléaires alliées*, présenté par **Joseph A. Day** (CA).

55. Le rapporteur commence son exposé en donnant un aperçu des efforts déployés par la Russie pour mettre au point des nouveaux systèmes de missiles déstabilisants. Il fait par ailleurs observer à la commission que la Russie n'est pas le seul pays dont le comportement déstabilise l'environnement de sécurité international. La Chine, la Corée du Nord et l'Iran ont également exprimé leur volonté de développer leurs capacités nucléaires. Compte tenu de la rapide mutation de l'environnement nucléaire international, M. Day estime qu'il est essentiel pour l'OTAN de maintenir une posture de défense et de dissuasion crédible. Les armes nucléaires jouent un rôle clé dans cette posture. C'est pourquoi, outre les arrangements de l'OTAN pour le partage du nucléaire, les programmes de modernisation des pays de l'OTAN dotés de l'arme nucléaire sont indispensables pour maintenir la posture de dissuasion nucléaire alliée. Le rapporteur insiste également sur l'engagement continu de l'OTAN en faveur du régime international de désarmement et de non-prolifération. Soulignant la responsabilité de la Russie dans l'extinction du traité FNI, il précise que l'OTAN ne cherche pas à aggraver les tensions avec la Russie, mais qu'elle prend seulement les mesures nécessaires pour maintenir une posture de défense et de dissuasion crédible. M. Day mentionne également le nouveau traité START, dont l'élargissement demeure incertain compte tenu de l'instabilité de la situation internationale. Le rapporteur conclut sa présentation sur les recommandations suivantes. Premièrement, il exhorte les gouvernements et les parlements des pays de l'OTAN à soutenir le maintien d'une dissuasion nucléaire forte, performante et dotée de capacités de survie. Deuxièmement, il les encourage à continuer

d'investir dans la modernisation des systèmes et infrastructures nucléaires existants. Troisièmement, il dit que les Alliés doivent continuer de témoigner leur soutien financier et politique aux nouvelles mesures annoncées par l'OTAN à la suite de l'effondrement du traité FNI. Quatrièmement, les gouvernements et les parlementaires de tous les pays de l'Alliance doivent éduquer leurs citoyens sur le rôle des armes nucléaires dans la posture de défense et de dissuasion de l'OTAN. Pour terminer, M. Day déclare que l'OTAN doit continuer d'apporter son appui aux initiatives de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement, y compris au TNP.

56. **Kyoung Tae Cho** (KR) explique que le comportement menaçant de la Corée du Nord, illustré par 11 lancements de missiles cette année, a amené la République de Corée à envisager le déploiement d'armes nucléaires tactiques pour préserver la paix sur la péninsule de Corée. Vu que l'OTAN a acquis de l'expérience avec le déploiement d'armes nucléaires sur des bases européennes, il demande ce que pense l'AP-OTAN de déploiements similaires en Corée du Sud. Le rapporteur répond qu'il a entendu parler de ce débat lors d'une précédente visite en République de Corée. Il souligne que le rapport mentionne les initiatives de l'Iran et de la Corée du Nord pour développer de nouveaux systèmes de missiles qui pourraient être équipés de têtes nucléaires, ce qui prouve l'engagement de l'AP-OTAN sur cette question.

57. Bob Stewart se dit inquiet du fait que l'OTAN creuse un fossé dans la réponse qu'elle oppose à la Russie en termes de dissuasion puisqu'elle ne déploie pas d'armes nucléaires à portée intermédiaire. Joseph A. Day admet qu'il y a un risque mais il répète que la position de l'OTAN, consistant à renforcer la posture de dissuasion actuelle avec les mesures mentionnées dans le projet de rapport, permettra de combler un peu ce fossé.

58. Le président demande ensuite aux membres de voter sur le projet de rapport. **Le projet de rapport [136 DSC 19 F] est adopté.**

XII. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Développements récents en Afghanistan* [183 DSC 19 F] par Joseph A. DAY (Canada), rapporteur général

59. La commission examine les amendements sur le projet de résolution *Développements récents en Afghanistan*. M. Turner propose de voter uniquement sur les paragraphes amendés. M. Day commencera par formuler ses réactions sur les amendements puis la commission procédera au vote, si nécessaire. Les membres approuvent cette procédure et entame les discussions sur les amendements.

60. M. Day lit les amendements dans l'ordre du texte. Il commence par l'amendement 8, soumis par Christian Cambon et Philippe Folliot (FR). Il est adopté en l'absence d'opposition. M. Day passe ensuite à l'amendement 4, rédigé par Gerald E. Connolly (US). Cet amendement est adopté à l'unanimité et les paragraphes sont acceptés tels qu'amendés.

61. La commission examine ensuite l'amendement 3, soumis par Osman Askin Bak (TR). La délégation de la Turquie explique pourquoi le mot « islamique » est dépourvu de pertinence. Le directeur de la commission, Ethan Corbin, nuance cette affirmation en soulignant que le débat porte sur l'Afghanistan et non sur le Moyen-Orient. **Kamal Safi** (AF) prend la parole pour exprimer ses impressions sur la résolution. Il réclame davantage d'autonomie pour le contrôle du budget de l'Afghanistan et souligne que la première condition pour un règlement du conflit devrait être un cessez-le-feu. Il évoque aussi la corruption ainsi que les problèmes de trafic de stupéfiants, et réclame une véritable inclusion des acteurs afghans dans le dialogue « intra-afghan ». Enfin, en ce qui concerne la résolution, il dit que de nombreux groupes terroristes opèrent en Afghanistan, et non pas seulement EIL-K. Ramenant l'attention sur la discussion de l'amendement, le rapporteur propose d'utiliser

« EIL-K (connu également sous le nom de Daech) ». Cette proposition est acceptée et le paragraphe est adopté tel qu'amendé.

62. L'amendement 1 est retiré par son auteur, M. Lamers (DE).

63. Les amendements 5 et 6, tous les deux proposés par M. Connolly (US), sont adoptés sans aucune objection. Les paragraphes sont adoptés tels qu'amendés. L'amendement 7, soumis par M. Connolly est accepté. Le dernier amendement, proposé par M. Lamers (DE) est également accepté. Les deux paragraphes sont adoptés tels qu'amendés.

64. Le président demande ensuite aux membres de voter sur la résolution toute entière telle qu'amendée. **Le projet de résolution [183 DSC 19 F] est adopté à l'unanimité.** Cela marque la fin des travaux de la commission pour la journée. Le président Michael R. Turner ajourne la réunion.

Dimanche 13 octobre 2019

65. La réunion reprend le dimanche 13 octobre à 9h30. Le président propose de modifier l'ordre du jour et supprime la pause-café officielle vu que la réunion a commencé plus tard en raison de problèmes logistiques.

XIII. Examen du projet de rapport de la sous-commission sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense *Les exercices de l'OTAN – Évolution et enseignements* [137 DSCFC 19 F] par Lara MARTINHO (Portugal), rapporteure, présenté par Utku CAKIROZER (Turquie), vice-président de la sous-commission

66. M. Turner invite Utku Cakirozer, vice-président de la DSCFC, à présenter le projet de rapport de la sous-commission sur *Les exercices de l'OTAN – Évolution et enseignements*. M. Cakirozer supplée Lara Martinho (PT), qui n'a pas pu assister à la session à cause de la tenue d'élections législatives au Portugal.

67. M. Cakirozer explique que le projet de rapport met en exergue les avantages que l'on pourrait retirer d'un élargissement de la gamme des exercices destinés à tester, à entraîner et à préparer les forces des pays de l'Alliance de sorte qu'elles puissent surmonter les difficultés inhérentes à un environnement de sécurité international de plus en plus complexe. Il souligne les mises à jour qui ont été apportées à la version présentée à Bratislava. La présente version comprend des parties sûres : l'enjeu de la mobilité des forces, les exercices nucléaires de la Russie, le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe, la guerre biologique et chimique, l'importance des exercices avec des partenaires clés comme la Géorgie, et les exercices conjoints entre l'OTAN et l'UE. Le vice-président souligne qu'il est important de prêter attention aux exercices alliés étant donné que, depuis peu, la Russie déploie beaucoup plus d'efforts que les pays de l'OTAN à cet égard. Mais il ajoute que l'Alliance est en train de réduire le fossé, comme le prouve l'exercice *Trident Juncture 2018*. M. Cakirozer parle ensuite des avantages représentés par les exercices multinationaux. Outre le maintien de l'état de préparation, ces avantages sont également les suivants : mise au jour d'éventuelles lacunes au niveau des opérations militaires, rentabilité, diffusion de messages essentiels de dissuasion et de réassurance et renforcement du lien transatlantique. Avec 102 exercices différents en 2019, ce fut un programme ambitieux, qui a reflété l'approche à 360 degrés prônée par l'OTAN pour la sécurité. Ils comprennent, par exemple, des exercices de poste de commandement, des cyberexercices ou des exercices avec les partenaires. On affirme donc dans le projet de rapport que l'OTAN déploie de plus en plus d'efforts pour parer aux nouvelles menaces auxquelles elle est confrontée, qui vont des menaces asymétriques dans le Sud à une armée russe modernisée et de plus en plus imprévisible à l'Est. Mais M. Cakirozer souligne que la

question reste de savoir si cela est suffisant. Au mois de septembre, la Russie a mené son exercice stratégique annuel, *Tsentr* 2019. La Russie reste clairement attachée au maintien de ses exercices annuels de grande envergure, qui lui permettent d'afficher tout le potentiel de la nouvelle version modernisée de ses forces armées et sa capacité à construire un bloc non occidental. Dans sa conclusion, le projet de rapport souligne que l'Alliance doit être en mesure de relever le défi représenté par la Russie et invite les Alliés à en faire davantage. Il encourage par ailleurs les gouvernements des pays membres à soutenir les initiatives de financement des exercices d'entraînement à grande échelle, lesquels sont devenus indispensables dans l'environnement de sécurité actuel. Par ailleurs, il exhorte les parlementaires de se faire les avocats de ces exercices auprès de leurs électeurs. Enfin, pour terminer, il recommande aux parlementaires des pays de l'OTAN d'aider à relever le défi de la mobilité militaire en réfléchissant à la manière dont ils pourraient contribuer à rationaliser les procédures douanières ou à soutenir le développement de l'infrastructure dans leurs pays respectifs.

68. Le projet de rapport [137 DSCFC 19 F] est adopté à l'unanimité.

XIV. Keir GILES, directeur de recherche, CSRC (centre de recherches et d'études sur les conflits) sur *La Russie est de retour ! « retour à la case départ »*

69. **Keir Giles** commence son intervention en présentant son point de vue : la crise ukrainienne qui oppose la Russie à l'Occident est un symptôme, pas une cause, de l'incompatibilité profonde et durable de points de vue entre le monde tel que l'entend la Russie et le monde au sens de la communauté euro-atlantique. Il ajoute que la confrontation entre la Russie et les pays occidentaux est un état de fait permanent. Si l'apparente amitié ou même le partenariat stratégique avec Moscou ont été rendus possibles, c'est uniquement parce que la Russie se trouvait dans une position de relative faiblesse. Ce sont donc les 25 années de calme relatif précédentes qui ont constitué l'exception à la règle dans les relations entre la Russie et l'Europe. Selon lui, les perspectives à long terme sont celles d'une confrontation et d'un conflit permanents avec la Russie.

70. M. Giles explique ensuite que la Russie est de retour sous une forme que nous connaissons bien. Si le comportement actuellement adopté par Moscou surprend et consterne les dirigeants occidentaux, c'est que la Russie a de nouveau recours, pour faire face aux défis intérieurs et extérieurs, aux mêmes moyens que ceux qu'elle utilise invariablement depuis des siècles. L'intervenant souligne que s'il y a un enseignement à retirer de la guerre froide, c'est que la coexistence est possible pourvu que l'on accepte que les intérêts stratégiques de la Russie et ceux des pays occidentaux sont incompatibles. À l'époque, aucune des parties n'a tenté d'action coordonnée pour réconcilier deux conceptions du monde diamétralement opposées, étant donné que cela ne semblait pas possible, ou même pas utile peut-être. Si l'Occident abandonne l'espoir de voir la Russie devenir le genre de pays avec lequel il peut réussir à s'entendre, alors il devrait lui être possible de parvenir à une compréhension mutuelle avec celle-ci. M. Giles explique aux membres de la commission que la seule manière de mettre un frein aux ambitions et aux intentions hostiles de la Russie est d'accepter la confrontation et de faire en sorte de prendre le dessus. Il regrette que les efforts déployés actuellement visent à relancer les relations sans tenir compte des contradictions fondamentales. La dissuasion de l'aventurisme russe en Europe, poursuit-il, consiste à faire en sorte que la Russie ne perçoive pas les déficits de puissance politique, militaire ou sociétale – ou de la volonté d'en faire usage. Pour la Russie, pratiquer une politique de désescalade signifie exploiter une faiblesse.

71. Il explique ensuite qu'il est dangereux de penser que le changement politique est souhaitable en Russie parce que cela représentera forcément une amélioration. Les relations avec la Russie pourraient être bien pire. L'approche de Moscou consiste à sonder et à provoquer ses adversaires, mais pas dans une mesure suffisante pour provoquer une escalade militaire qui excède le seuil de tolérance du Kremlin. M. Giles regrette aussi que la

population n'ait absolument pas conscience de l'ampleur et du nombre d'activités hostiles menées par la Russie. Il donne un aperçu des nombreux problèmes liés à l'approche de l'OTAN. Premièrement, en ne sensibilisant pas correctement leurs populations à l'attitude irresponsable de la Russie, les pays alliés laissent le champ libre à Moscou pour occuper l'espace réservé à l'information. Deuxièmement, cela donne aux populations et aux dirigeants politiques occidentaux une vision biaisée de la menace.

72. M. Giles conclut en disant qu'il faut contenir la Russie. Le fait de signaler et de fixer clairement les limites permettra d'organiser la dissuasion, la défense et la contestation de manière graduée et mesurée. Mais avant de nous occuper de la Russie, nous devons commencer par régler nos propres problèmes. La puissance de la Russie reste symptomatique de l'incohérence, de la division et de la désunion de l'Occident.

73. M. Turner ouvre le débat en demandant à M. Giles ce qu'il pense de l'utilisation d'armes nucléaires par la Russie et de la politique de l'escalade pour la désescalade. L'intervenant répond que cette politique n'existe pas officiellement. Il est cependant vrai que les hypothèses sur lesquelles repose l'utilisation du nucléaire sont en train de changer, comme le montre l'extinction du traité FNI. M. Giles dit que cela n'est pas arrivé par surprise mais que c'est l'aboutissement d'une ambition à long terme, datant des premiers jours de la présidence de Vladimir Poutine, lorsqu'il a accordé la priorité au développement de missiles qui contreviendraient au traité FNI dans le but de corriger un déséquilibre perçu. Il conclut en disant que les racines du problème remontent à la période où personne ne prêtait attention à la Russie en raison du fossé qui séparait ses ambitions et objectifs déclarés, d'une part, et ses capacités militaires, d'autre part.

74. Nicholas Soames demande ensuite s'il y a des exemples de politique raisonnable lorsqu'il s'agit d'appréhender les relations avec la Russie. M. Giles répond que nous devrions prendre exemple sur les États baltes, qui appliquent un mélange de pragmatisme et de principes dans leurs relations avec la Russie. Il y a deux manières de travailler avec Moscou au quotidien qui ne nous obligent pas à sacrifier nos intérêts. Il illustre son point de vue en citant l'exemple de la Finlande, qui a su trouver un juste équilibre entre la reconnaissance de la Russie en tant que menace immédiate et la nécessité de traiter avec elle lorsque c'est indispensable, par exemple sur le plan économique.

75. **Wouter De Vriendt** (BE) demande d'abord si l'économie russe est prête pour cette confrontation. Il évoque ensuite l'approche de l'UE vis-à-vis de la Russie et demande si l'UE devrait maintenir ses sanctions et inciter le Conseil OTAN-Russie à rouvrir le dialogue. M. Giles explique que le dialogue ne doit pas uniquement servir à faire de la diplomatie, sinon il pourrait être considéré comme une concession faite à la Russie. Le dialogue devrait servir à fixer des limites pour un comportement acceptable en vue de réamener de la stabilité et de la prédictibilité. Il ajoute que des sanctions sont nécessaires et qu'elles remplissent aujourd'hui exactement le but poursuivi. Le problème est que le but poursuivi n'avait pas été correctement expliqué au moment de l'élaboration des sanctions.

76. **Juozas Olekas** (PE) demande comment renforcer, d'une part, la coopération avec des partenaires comme l'Ukraine et la Géorgie et, d'autre part, la coopération entre l'UE et l'OTAN. M. Giles répond en disant que l'UE est l'un des domaines où la Russie pourrait affirmer sa domination. L'UE a omis de prendre en compte les menaces non militaires, où la Russie est plus active et présente. Il rappelle qu'après le sommet de Varsovie, il y a eu une déclaration commune disant que l'UE renforcerait la résilience dans les pays aux avant-postes. Mais la coordination a fait défaut. En conséquence de quoi, des mesures parallèles ont été prises. Il mentionne la force expéditionnaire conjointe du Royaume-Uni, qui intervient dans les situations non couvertes par l'article 5, ainsi que le *ZINC network*, qui sert à partager les ressources et à lutter contre la désinformation.

77. Gatis Eglitis demande ce qu'il en est de la résilience du gouvernement russe compte tenu de la situation économique difficile. M. Giles admet que l'on ne peut pas dire si la patience de la population n'arrivera pas un jour à bout. Mais il ne pense pas que le régime va s'effondrer. L'économie n'est pas aussi fragile qu'on veut bien le dire et Moscou maîtrise ses budgets de défense. Il souligne par ailleurs que si compétition il y a entre la Russie et l'Occident, ça ne se déroulera pas forcément au niveau du PIB, surtout si la Russie souhaite que ce soit un conflit rapide menant à un fait accompli que l'Occident devra accepter plutôt qu'un conflit proactif où Moscou sait qu'il n'aura pas le dessus.

78. **Fikri Isik** (TR) demande comment évolueront les relations de la Russie avec la Chine et comment cela affectera les relations entre l'OTAN et la Russie. M. Giles explique que les relations avec la Chine sont moins prévisibles vu que la Russie n'accepte pas son déclin économique et démographique par rapport à la Chine. Le pouvoir russe ne fait aucune allusion à de possibles tensions avec celle-ci, ce qui n'est même pas envisagé dans la stratégie militaire de Moscou.

79. **Giorgi Kandelaki** (GE) évoque le meurtre d'un officier du renseignement géorgien qui a eu lieu récemment à Berlin. Il s'interroge sur l'importance de cet événement dans le contexte général et sur l'ampleur de l'aventurisme russe. M. Giles dit que cette question renvoie au désir urgent qu'ont les pays européens de réinitialiser les relations sans aborder les contradictions. Il explique qu'il y a un cycle où la réinitialisation des relations ne fonctionne pas, ce qui est source de déception et de tensions nouvelles. Pour ce qui est du meurtre, il dit que les implications étaient déjà claires vu les différences de réactions entre le gouvernement britannique dans le cas Skripal et le gouvernement allemand, qui n'est pas intéressé à prendre des mesures et à ébruiter l'événement. Il nuance ensuite la notion d'aventurisme russe. Hormis ces attaques contre des personnes ou des cyberattaques, les actions de la Russie ont toujours suivi le schéma consistant à éviter qu'une situation se dégrade lorsque, selon les critères établis par Moscou, sa souveraineté est menacée (par exemple, en Syrie et en Crimée). La Russie ne déstabilise pas de situations qui sont stables selon les standards qui sont les siens. M. Giles souligne néanmoins que nous devrions réfléchir à la manière dont nous réagirions si une telle situation se produisait.

XV. Table ronde sur *La sécurité de l'Atlantique Nord*

- **Examen du projet de rapport de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité *L'évolution de la sécurité dans l'Atlantique Nord* [138 DSCTC 19 F] par Sir Nicholas SOAMES (Royaume-Uni), rapporteur**

80. M. Turner invite Sir Nicholas Soames à présenter le projet de rapport de la DSCTC sur *L'évolution de la sécurité dans l'Atlantique Nord*.

81. Le rapporteur commence son exposé en déclarant que la question de l'importance stratégique de l'Atlantique Nord et de ses eaux environnantes ne devrait être ni sous-estimée ni considérée comme allant de soi. Pourtant, la Russie met de plus en plus à mal la capacité des Alliés à commander et à contrôler cette zone. Sir Nicholas Soames donne l'exemple de l'intensification des activités de patrouille menées par la flotte du Nord dans l'Atlantique Nord. Le rapporteur explique qu'il est d'une importance vitale pour la Russie d'y avoir libre accès. Selon des commandants des pays de l'OTAN, la Russie a intensifié ses patrouilles navales dans la région, tandis que l'activité des sous-marins russes dans l'Atlantique Nord connaît un regain depuis la guerre froide. Sir Nicholas Soames explique ensuite que la modernisation de l'armée russe a donné la priorité à la constitution de nouvelles capacités maritimes de haute qualité. Il donne de plus amples détails sur ces nouvelles capacités, qui comprennent des sous-marins, des navires de patrouille, des frégates, des destroyers et le système de missiles

Kalibr. Ces systèmes sont considérés comme un sérieux danger pour la liberté de manœuvre des Alliés sur terre, dans les airs et en mer. Le rapporteur souligne que la présence accrue de la Russie dans l'Atlantique Nord représente un sérieux problème, notamment si elle parvient à prendre le contrôle des corridors d'importance stratégique situés entre le Groenland, l'Islande et le Royaume-Uni, appelé passage GIUK. Depuis la fin de la guerre froide, poursuit-il, l'OTAN a enlevé ou désactivé bon nombre des dispositifs de renseignement, de surveillance et de reconnaissance qu'elle y avait installé. Sir Nicholas Soames explique que cela a limité la capacité de l'Alliance à localiser les moyens russes aujourd'hui déployés dans cette zone. Il décrit ensuite les menaces que cela a générées. La première menace est une menace conventionnelle. Si la Russie avait la capacité renforcée d'opérer sans être vue, cela pourrait entraver les déplacements des forces militaires alliées en cas de conflit, ce qui affaiblirait la posture de dissuasion globale de l'OTAN. La deuxième menace est une menace non militaire. Le rapporteur explique que l'Atlantique Nord abrite des routes maritimes commerciales cruciales, d'importantes réserves de pétrole et de gaz de pays alliés ainsi que des câbles sous-marins essentiels. La présence de la Russie dans l'Atlantique Nord représente donc une menace pour les systèmes commerciaux, financiers et de communication des Alliés. Sir Nicholas Soames poursuit en expliquant que l'OTAN, après avoir baissé la garde pendant des années, a récemment commencé à s'atteler à la tâche. Il donne ensuite des exemples des mesures prises. Lors du sommet de Bruxelles tenu en 2018, les pays membres ont décidé d'installer un commandement interarmées à Norfolk, chargé de superviser les activités ASM de l'OTAN et de protéger les lignes de communication stratégiques dans l'Atlantique Nord. En outre, les pays alliés ont commencé à investir dans les capacités nécessaires pour surveiller et sécuriser l'Atlantique Nord, tandis que la Marine des États-Unis a réactivé sa 2^e flotte. Un dernier exemple est cité dans le projet de rapport concernant l'utilisation par l'OTAN de son programme d'exercices renforcé pour exercer ses capacités ASM et obtenir une meilleure compréhension de la manière dont elle devrait opérer dans l'environnement de sécurité complexe actuel de l'Atlantique Nord. Sir Nicholas Soames fait cependant observer qu'on pourrait et devrait en faire plus. Il rappelle que la Russie a modernisé sa marine et intensifié ses activités. Il explique également que Moscou vient de réoccuper sept anciennes bases soviétiques dans l'Arctique. Ces nouveaux moyens sont encore renforcés par toute une série de systèmes de missile de défense côtière déni d'accès/interdiction de zone (A2/AD) ainsi que par de nouveaux aéronefs navalisés et systèmes de défense aérienne. La capacité qu'a la marine russe de mettre à mal la liberté de manœuvre des Alliés dans l'Atlantique Nord et les eaux adjacentes est donc à son maximum depuis la guerre froide. Le rapporteur conclut sur les recommandations suivantes. Premièrement, il engage les Alliés à rouvrir les anciennes bases ou d'en ouvrir de nouvelles, à des endroits revêtant une importance stratégique, dans l'Atlantique Nord ou à proximité. Deuxièmement, il encourage les gouvernements et les parlements des pays alliés à continuer d'investir davantage dans les capacités navales, et en particulier dans des aéronefs de patrouille maritime avancés. Troisièmement, il conseille aux Alliés européens de moderniser leur infrastructure. Enfin, il recommande vivement aux pays de l'OTAN d'intensifier les exercices de lutte anti-sous-marin dans l'Atlantique Nord.

82. Alec Shelbrooke demande si les Alliés devraient accélérer le remaniement de leurs marines. Le rapporteur répond que les marines des pays de l'OTAN n'ont pas suffisamment de navires. Les programmes d'acquisition de navires en cours devront être accélérés si l'on veut pouvoir répondre aux menaces qui pèsent sur l'Atlantique Nord.

83. **Thorgerdur K. Gunnarsdottir** (IS), après avoir souligné la position stratégique de l'Islande, soulève la question du changement climatique dans l'Arctique. Elle exhorte les Alliés de l'OTAN à reconnaître le changement climatique comme risque partagé, tout comme le sont la Russie et l'initiative de la ceinture et de la route. Elle dit que les Alliés doivent s'employer à trouver une réponse stratégique à ces questions. Sir Nicholas Soames convient de l'importance de ces questions. Certes, l'OTAN a pris des mesures mais elle doit encore

accélérer sa réponse, explique-t-il. Il est également d'accord avec l'affirmation selon laquelle le changement climatique doit être intégré à toute réflexion de planification stratégique.

84. **Le projet de rapport [138 DSCTC 19 F] est ensuite adopté à l'unanimité.**

- **Contre-amiral Marcel HALLÉ, chef d'état-major adjoint pour la division Plans, commandement des forces maritimes alliées à Northwood, sur *La réponse de l'OTAN face aux nouveaux défis dans l'Atlantique Nord***

85. Le contre-amiral **Marcel Hallé** commence par féliciter l'AP-OTAN pour son rôle dans la progression de la prise de conscience sur les défis de sécurité de l'OTAN. Il fait ensuite observer que durant la période de l'après-guerre froide, la plupart des Alliés ont réduit leurs capacités militaires, comme en atteste le déclin documenté des capacités ASM alliées au cours des décennies postérieures à 1991. Mais dans le contexte actuel où la paix est remise en question, l'OTAN s'est saisie du problème et s'efforce de réduire l'écart, ajoute-t-il.

86. L'intervenant fait ensuite remarquer que les éléments annonciateurs de l'annexion de la Crimée en 2014 se déployaient depuis un bon moment déjà lorsque Vladimir Poutine a commencé à moderniser ses forces. Il explique que l'approche soviétique de la quantité primant sur la qualité a ouvert la voie à une force plus sophistiquée qui a su faire la preuve de ses capacités en tant que force interarmées en Syrie et en Ukraine, mais également lors d'exercices qu'elle a organisés récemment, comme *Ocean Shield*. Le contre-amiral Hallé poursuit en disant que, vu l'importance que revêt l'Atlantique Nord, nous ne devons pas l'isoler des autres zones d'activité de la Russie. Environ 80 pour cent de la zone de responsabilité du SACEUR se trouve dans le domaine maritime. Le plan d'action « réactivité » était trop axé sur le domaine terrestre, comme l'a constaté le secrétaire général lors du sommet de Bruxelles de 2018, et l'OTAN a décidé de s'intéresser de plus près au domaine maritime.

87. M. Hallé fait ensuite observer que, dans ce domaine, le paysage de l'après-guerre froide a énormément changé. En Méditerranée orientale, la Russie est solidement établie à Tartous, en Syrie, ce qui signifie une présence permanente et plus réactive dans la région. Dans l'Atlantique Nord, la Russie dispose de nouvelles capacités maritimes allant croissant ; notamment pour ce qui est de la portée et de la létalité des systèmes d'armes et des capacités A2/AD. Les nouveaux sous-marins russes lance-missiles *Severodvinsk* en sont un bon exemple. Un autre problème concerne le risque d'endommager ou de détruire des infrastructures sous-marines essentielles, notamment des câbles. C'est pourquoi le contre-amiral estime qu'il est indispensable de suivre de près toute la gamme d'activités de la Russie pour pouvoir comprendre et analyser le comportement du pays. Puis, il énumère un certain nombre de mesures prises pour façonner la posture de dissuasion de l'OTAN et mieux équiper l'Alliance. Les forces navales permanentes se répartissent en quatre groupes et ont à leur disposition d'autres moyens interarmées tels que les systèmes aéroportés de détection et de contrôle (AWACS) et dans le futur, le *Global Hawk*. L'OTAN s'emploie à adapter sa structure de commandement pour la rendre plus forte, ce qui se traduit par une augmentation des investissements dans les capacités, la création d'un troisième QG des forces interarmées à Norfolk, d'un centre de commandement interarmées de la facilitation pour le commandement arrière, d'un commandement de la logistique ainsi que d'un commandement de la composante théâtre pour chaque domaine. Il explique aussi que MARCOM, le commandement de la composante de théâtre maritime et principal conseiller du SACEUR sur les affaires maritimes, travaille en étroite collaboration avec d'autres composantes de théâtre. Pour terminer, l'intervenant évoque l'initiative des « quatre 30 ». Il dit que la composante maritime, à savoir 40 navires de guerre, viendra s'ajouter à l'actuelle constitution de forces navales permanentes.

88. Le contre-amiral explique ensuite que le programme d'exercices a également changé. Des exercices sont venus s'ajouter aux exercices ASM *Manta et Mongoose*, comme *Steadfast*

Defender, dont la première partie sera consacrée aux voies de communication maritimes nord-atlantiques, et l'exercice annuel *First Defender*, qui débutera en 2021. L'intervenant mentionne aussi la récente réactivation de la 2e flotte américaine. Il explique que cela permet à l'OTAN de bien mieux appréhender les capacités navales de la Russie ainsi que les menaces qu'elles représentent et leur niveau de performances. Il évoque par ailleurs le comportement très agressif de la Russie, qui a recours au brouillage électronique, et notamment au brouillage GPS, ainsi qu'à l'intrusion dans les exercices.

89. Puis, il amorce la discussion sur la montée en puissance de la Chine. La Chine possède plus de bâtiments que la Marine des États-Unis. Elle a accru sa présence dans les zones d'intérêt maritimes de l'OTAN et participe à des exercices bilatéraux avec la Russie dans la zone euro-atlantique. L'OTAN doit donc se préparer à l'éventualité de rencontrer des difficultés avec la Chine, qui se présenteront probablement dans le Pacifique. L'intervenant souligne cependant que l'OTAN doit également se concentrer sur d'autres domaines d'action dans le secteur maritime. L'Organisation a mis au point la posture maritime renforcée de l'Alliance, qui a récemment donné lieu à l'établissement d'une politique des opérations maritimes. Le contre-amiral estime qu'il faut en faire davantage dans le domaine ASM, concernant notamment les véhicules autonomes et l'intensification de l'expérimentation. Des initiatives sont déjà déployées comme en attestent les programmes de restructuration des exercices et les remaniements opérés. Pour terminer, il prend l'exemple du Canada pour illustrer les efforts actuellement déployés par les pays de l'OTAN. Il évoque le nouvel hélicoptère maritime acquis par le pays, le *Cyclone*; la récente mise à niveau de la flotte d'avions de patrouille maritime du Canada, la livraison de patrouilleurs arctiques et de haute mer, la livraison de deux navires dans le cadre du programme de remplacement, le remplacement en cours de destroyers et de frégates avec l'intention de construire 15 navires de type 26, la modernisation des capacités sous-marines ainsi que la construction d'un nouveau brise-glace pour les gardes côtières.

90. Alec Shelbrooke ouvre le débat. Il se demande comment faire face aux menaces qui pèsent sur les câbles sous-marins. Le contre-amiral Hallé répond que cela pourrait se faire par le biais d'une combinaison de véhicules autonomes et de nouvelles technologies. Il insiste sur l'importance des capacités interarmées. À partir de l'exemple des capacités ASM, il explique la nécessité de mieux comprendre en quoi consistent les capacités de notre ennemi et de savoir comment réagir.

91. **Pierre-Hughes Boisvenu** (CA) demande l'avis du contre-amiral sur la réorganisation en cours de la marine canadienne et sur la manière dont cela pourrait aider les opérations de l'OTAN dans l'Atlantique Nord. L'intervenant tient à souligner qu'il est fier des efforts déployés par le Canada, qui témoignent de la volonté du pays à réduire l'écart par rapport à la période de la guerre froide. Il ajoute que nous devons voir quand ces capacités seront fournies et comment elles seront intégrées aux autres capacités de l'OTAN.

92. **Paul Cook** (US) fait observer que par le passé, les porte-avions ont reçu plus de financements que les sous-marins. Il se félicite donc que la commission ait soulevé ce point. Le contre-amiral ajoute que même s'il est important de considérer les écarts de capacités entre les pays de l'Alliance, au final, les décisions sont prises sur la base de facteurs nationaux, sachant que les facteurs économiques jouent un rôle clé à cet égard.

93. Gatis Eglitis mentionne l'évaluation de la posture maritime de l'OTAN en mer Baltique, notamment au-dessus de la ligne de Kaliningrad, et la possibilité d'utiliser le port de Liepaja pour installer des bases militaires alliées. L'intervenant décrit la présence maritime accrue de l'OTAN en mer Noire. Le 1^{er} Groupe maritime permanent OTAN (SNMG) 1 et le 1^{er} Groupe permanent OTAN de lutte contre les mines (SNMCMG2) 1 se trouvent dans la moitié nord de la zone d'opérations maritime alliée tandis que les SNMG2 et SNMCMG2 se trouvent dans la partie sud. La région de la Baltique bénéficie de la présence avancée rehaussée et de

missions de police du ciel au titre des mesures de réassurance. Enfin, sur le front maritime, il explique que l'OTAN souhaite poursuivre l'intensification des interactions entre capacités maritimes et capacités terrestres. Cela a déjà un effet dissuasif en soi.

94. **José Maria Figaredo** (ES) commence par demander si l'OTAN doit adapter sa posture de dissuasion pour éviter une poursuite de l'escalade. Il demande ensuite quelles sont les initiatives et la stratégie de l'OTAN pour éviter de futures tensions avec la Chine. Le contre-amiral assure que l'OTAN définit sa posture de dissuasion avec la volonté de trouver le juste équilibre et d'éviter toute escalade. Concernant la Chine, il rappelle qu'en tant qu'acteur maritime, Pékin déploie de plus en plus sa présence dans le monde et jusqu'au Grand Nord. Il précise que l'OTAN doit suivre la situation et intégrer cette question dans sa posture.

XVI. Examen des amendements et vote sur le projet de résolution *Soutenir la posture de défense et de dissuasion de l'OTAN après l'extinction du traité FNI* [182 DSC 19 F] par Joseph A. DAY (Canada), rapporteur général

95. Le président propose de modifier l'ordre du jour et d'examiner les premiers amendements au projet de résolution *Soutenir la posture de défense et de dissuasion de l'OTAN après l'extinction du traité FNI*. Il propose par ailleurs d'appliquer la même procédure que la veille. La commission approuve.

96. Le rapporteur général lit l'amendement n° 2, qui propose de supprimer les mots « qui vont en s'aggravant » à la fin du premier paragraphe. M. Turner explique pourquoi l'emploi de cette sémantique spécifique est importante, après quoi l'Allemagne accepte de retirer son amendement.

97. L'amendement n° 5, soumis par Yehor Cherniev, Solomiia Bobrovska et Andriy Klochko (UA) est adopté à l'unanimité. Les mêmes auteurs soumettent l'amendement n° 6. L'amendement est adopté moyennant une légère modification. Les mêmes délégués soumettent aussi l'amendement n° 7. L'amendement est adopté après un débat.

98. L'amendement n° 1, soumis par M. Connolly, est examiné. Cet amendement est adopté à l'unanimité.

99. MM. Cambon et Folliot soumettent l'amendement n° 4. Ils proposent, après les mots « New START » de rédiger ainsi la fin du paragraphe : « désormais le seul accord de maîtrise des armes nucléaires stratégiques subsistant entre les États-Unis et la Russie, qui doit expirer en 2021, et appelant à son extension au-delà de cette date compte tenu de son importance dans la refondation d'une architecture de confiance et de sécurité en Europe qui tienne aussi compte des nouveaux équilibres stratégiques ». M. Turner fait remarquer qu'il s'agit d'un traité entre les États-Unis et la Russie, auquel les partenaires européens ne sont pas partie. C'est pourquoi il propose de remplacer « appelant à » par « encourageant » et de supprimer la fin du paragraphe. Cette proposition est acceptée.

100. Pour terminer, les membres de la commission se penchent sur l'amendement n° 3, soumis par M. Lamers. Son auteur souhaitait utiliser les mots « sûre, sécurisée et efficace » à la place de « forte, performante et dotée de capacités de survie ». Le rapporteur explique que l'idée était d'utiliser la même formulation que dans le rapport. M. Lamers dit qu'il entend souligner ainsi l'aspect technique de la sécurité des armes nucléaires. Les membres décident finalement d'ajouter « sûre et sécurisée » devant « forte, performante et dotée de capacités de survie ».

101. La DSC passe ensuite au vote. **Le projet de résolution [182 DSC 19 F] est adopté à l'unanimité.** M. Turner referme le débat en remerciant Joseph A. Day, qui prend sa retraite du sénat canadien.

XVII. Élection des membres des bureaux de la commission et des sous-commissions

102. Le président passe ensuite à l'élection des membres des bureaux de la commission et des sous-commissions. Il explique qu'il y a plusieurs postes vacants ainsi que des postes de membres permanents ne briguant pas un nouveau mandat, comme il l'avait déjà expliqué la veille dans ses remarques préliminaires. Comme personne ne conteste la tenue d'élections, il propose de procéder par acclamation. La DSC élit donc par acclamation : Cédric Perrin (FR) en tant que rapporteur de la DSC ; Roberta Pinotti (IT) en tant que vice-présidente de la DSC ; Alec Shelbrooke (UK) en tant que président de la DSCFC ; Brendan Boyle (US) en tant que vice-président de la DSCFC ; Gatis Eglitis (LV) et Nicu Falcoi (RO) en tant que vice-présidents de la DSCTC ; Bob Stewart (UK) et Nicu Falcoi (RO) en tant que membres du Conseil interparlementaire Ukraine-OTAN. Les membres réélisent ensuite par acclamation tous les autres membres de la commission et des sous-commissions candidats à une réélection. M. Turner déclare que tous les membres éligibles sont réélus pour un an.

XVIII. Présentation par le sénateur David FAWCETT (Australie) sur *Lutte contre l'ingérence et l'espionnage étrangers*, suivie d'une discussion

103. David Fawcett explique que son objectif est d'aborder la question de la guerre hybride du point de vue de la cybernétique. Il dit que de par sa position géographique, l'Australie perçoit le monde différemment mais qu'elle partage les mêmes intérêts que les Alliés à préserver l'ordre international fondé sur des règles. Il déclare ensuite que le risque terroriste a atteint un plafond et que nous devons reconstituer et accroître les capacités de combat conventionnel de haute intensité. Il souligne aussi que l'espionnage est désormais beaucoup plus répandu dans la guerre hybride. La phase de préparation du prochain conflit a débuté, marquée par un niveau d'activités sans précédent des services du renseignement extérieur.

104. Le sénateur Fawcett détaille ensuite les mesures de sécurité nationales prises par l'Australie pour garantir la protection de ses infrastructures critiques face à l'ingérence étrangère. Il commence par mentionner la loi de 2018 relative à la sécurité des infrastructures critiques. Cette loi vise à protéger les infrastructures de base comme les installations d'approvisionnement en eau et en énergie, mais également des secteurs comme le secteur informatique. Il rappelle à son auditoire que l'Australie n'acceptera pas sur son territoire les entreprises qui sont exposées à la prise de mesures coercitives extrajudiciaires de la part des États-Unis, comme c'est le cas de Huawei par exemple. L'intervenant évoque ensuite la loi de 2018 relative au dispositif de transparence sur l'influence étrangère. Cette loi stipule que les déclarants doivent donner des informations sur la nature de leurs relations avec toute partie dont le siège des affaires se trouve à l'étranger et sur les activités qu'ils entretiennent avec celle-ci. Cela donne à l'opinion publique et aux décideurs la visibilité voulue sur la nature, le niveau et l'ampleur de l'influence étrangère en Australie. Une troisième mesure concerne la loi de 2018 portant modification de la législation de sécurité nationale (espionnage et ingérence étrangère). M. Fawcett explique qu'à l'ère du numérique, l'acquisition d'entreprises ou le vol de propriété intellectuelle sont des actions qui relèvent de l'espionnage. Cette loi propose toute une série de mesures donnant aux organes de police et de sécurité et aux agences du renseignement les outils nécessaires pour agir contre ces actions. Par exemple, elle introduit de nouvelles infractions pour sanctionner l'ingérence étrangère, des réformes de la violation du secret dans les pays du Commonwealth; introduit une nouvelle infraction liée à la violation du secret des affaires; etc. Pour terminer, le sénateur évoque la création de l'agence d'examen de l'investissement étranger. Cette entité examine les propositions d'investissement étranger en Australie et formule des recommandations au trésorier.

105. M. Fawcett présente ensuite la politique de défense de l'Australie. Il explique que le pays a revu sa position stratégique avec le Livre blanc sur la défense 2016. L'Australie est confrontée à un environnement caractérisé par une intention et des capacités grandissantes pour mettre à mal l'ordre fondé sur des règles. D'ici 20 ans, la moitié des sous-marins et la moitié de la flotte mondiale des avions de combat les plus perfectionnés seront déployés dans la région. L'Australie a pris des mesures en réaction à cela. Elle s'est engagée à mettre en œuvre un programme d'investissement à 200 milliards de dollars américains sur dix ans et à consacrer 2 % de son PIB aux dépenses de défense. Elle a passé contrat pour 57 nouveaux navires de surface et sous-marins. Par ailleurs, elle a décidé d'investir dans des infrastructures et des dispositifs facilitateurs comme des infrastructures portuaires ou des technologies de l'information et de la communication (TIC).

106. Comme l'explique l'intervenant, l'Australie a aussi adopté le plan des capacités industrielles de défense en 2018. M. Fawcett explique que l'industrie de défense australienne ne permet pas au pays de concevoir, fabriquer et produire tout ce dont il a besoin. Pour éviter de devoir dépendre d'autres pays, elle a cherché à combiner capacités nationales et projets de développement conjoints avec les États-Unis et les pays européens. Le sénateur donne ensuite un aperçu des investissements de son pays dans les capacités de défense des domaines mer, air et terre. L'Australie a par exemple passé commande pour 12 sous-marins d'attaque ; des frégates de classe Hunter; 72 avions d'attaque interarmées (*Joint Strike Fighters*) ; des P-8 et des drones Triton, des véhicules blindés, etc. Par ailleurs, il fait observer que la priorité a été accordée aux capacités facilitatrices, à savoir les infrastructures et la logistique critiques. Il dit que l'OTAN devrait s'intéresser de plus près aux réseaux de mission fédérés et aux travaux du centre d'excellence sur la cyberguerre d'Estonie afin de rectifier les lacunes mises au jour dans certains systèmes de combat par le rapport du *Government Accountability Office* (GAO) des États-Unis (organe gouvernemental évaluant les choix scientifiques et techniques) d'octobre 2018. Pour terminer, il explique que l'Australie recommence à investir dans ses capacités terrestres après avoir, des décennies durant, donné la priorité aux opérations de lutte contre le terrorisme au Moyen-Orient. Le sénateur conclut en disant que le point de vue du Sud est que nous devons être prêts à faire face à des conflits conventionnels. Même si l'Australie comprend que l'OTAN concentre son attention sur la Russie, l'intervenant encourage la commission à envisager les défis dans une perspective mondiale. Il souligne aussi l'importance de la cyberguerre et de la protection des facilitateurs qui développeront et assureront le maintien en puissance des capacités militaires utiles.

107. M. Turner remercie M. Fawcett pour avoir pointé les risques liés à la propriété étrangère d'entreprises, comme illustré par l'exemple de Huawei. Sir Nicholas Soames demande des détails sur les mécanismes de supervision mis en place par l'Australie pour certaines entités concernées. Le sénateur Fawcett explique qu'il existe deux grandes commissions de supervision : la commission des affaires étrangères, de la défense et du commerce ainsi que la commission parlementaire sur le renseignement et la sécurité, qui est la commission de supervision des agences du renseignement.

108. Mariana Bezuha demande comment trouver un équilibre entre accepter les investissements internationaux et garantir la sécurité nationale. L'intervenant énonce trois scénarios. Le premier scénario intervient lorsqu'un pays qui n'est pas un proche Allié souhaite investir dans une entreprise proche d'un secteur stratégique. Il explique que cette demande sera refusée. Dans le deuxième scénario, une entreprise souhaite investir dans une infrastructure critique dans des proportions telles que cela modifierait sensiblement le niveau de contrôle national. Cette demande sera elle aussi refusée. Dans d'autres secteurs néanmoins, les investissements directs étrangers sont les bienvenus étant donné que les facteurs économiques doivent également être pris en compte.

XIX. Date et lieu de la prochaine réunion

109. Le président annonce que la commission se réunira de nouveau au complet dans le cadre des réunions conjointes des commissions qui auront lieu à Bruxelles du 17 au 19 février 2020. Il rappelle également que la session de printemps se tiendra à Kiev, en Ukraine, du 22 au 25 mai 2020.

XX. Divers

110. Aucune autre question n'est soulevée sous ce point.

XXI. Observations finales

111. M. Turner remercie toutes les personnes présentes pour leur participation constructive et remercie les intervenants invités ainsi que le pays hôte. Pour terminer, il remercie la secrétaire de la commission, Meltem Sener, le directeur de la commission, Ethan Corbin, la coordinatrice de la commission, Jailee Rychen ainsi que l'assistante de recherche chargée du de la prise de note, Clara Durovray.